



# Engagement pour la tenure forestière des peuples autochtones et des communautés locales

---

**RAPPORT ANNUEL**  
**2024–2025**

---

Groupe des bailleurs de fonds  
pour la tenure forestière

---

## Remerciements

Le Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière remercie la Fondation Ford d'avoir dirigé la production du rapport annuel et ses membres d'avoir fourni des données et des études de cas. Le rapport annuel a été préparé par Claire Taylor (Fondation Ford) avec l'aide de Indufor North America.

Rédactrice : Megan Quitkin

Conceptrice : Linda Marsala

Couverture réalisée par : Kynan Tegar / If Not Us Then Who

Photos du rapport réalisées par : Joel Redman, Jaye Renold, Tim

Lewis, Kynan Tegar, Eli Virkina / [If Not Us Then Who?](#)

Rapport traduit par : [TINTA - The Invisible Thread](#)

## Note des traductrices

Ce document a été traduit en utilisant dans la mesure du possible un langage neutre et inclusif. Dans les cas où cela n'aurait pas été possible sans nuire à la clarté ou à la conformité grammaticale de la traduction, le masculin générique a été utilisé.

## Suggested Citation

Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière (2025). Engagement pour la tenure forestière des peuples autochtones et des communautés locales : Rapport annuel 2024–2025. [tenurepledge.org/ftfg-annual-report-2024](#).

# Table des matières

---

Déclaration liminaire	4
Résumé	7
<b>PARTIE 1 : INTRODUCTION</b>	<b>11</b>
Quatre ans après l'Engagement de la COP 26	12
Encadré 1 : À propos du Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière (FTFG, selon son acronyme en anglais)	13
Transparence, redevabilité et la valeur de la collaboration	13
Encadré 2 : Signataires de l'Engagement de la COP 26 et membres du FTFG	14
Enseignements tirés	14
Contexte mondial pour la tenure forestière et les droits des peuples autochtones	15
Perspectives	16
<b>PARTIE 2 : PROGRÈS DU FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT DE LA COP 26</b>	<b>17</b>
Méthodologie	18
Encadré 3 : Engagements, déboursements et mises en œuvre	18
Aperçu des progrès	19
Figure 1 : Progrès annuels vers l'objectif de 1,7 milliard de dollars	19
Tableau 1 : Financement de l'Engagement de la COP 26 (2021–2024)	20
Financement par région géographique	22
Figure 2 : Répartition géographique du financement (2021–2024)	22
Financement par thème	24
Figure 3 : Domaine thématique principal (2022–2024)	25
Financement par partenaire de mise en œuvre et soutien direct	27
Figure 4 : Partenaire principal de mise en œuvre (2021–2024)	27
Tableau 2 : Soutien direct (2021–2024)	28
Financement pour les femmes et les jeunes des PA et des CL	32
Conclusion	35
<b>PARTIE 3 : ÉTUDES DE CAS</b>	<b>36</b>
Approches de financement innovatrices : développer un financement direct et adapté	37
Réforme de la tenure : associer le soutien direct aux politiques et partenariats	40
Soutenir le programme de justice climatique des peuples afrodescendants	41
Faire progresser les droits fonciers des femmes	43
Concessions forestières des communautés locales : un modèle pour les droits des communautés et la gestion forestière en RDC	44
<b>ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE</b>	<b>45</b>
Encadré 4 : Définitions clés	47

# Déclaration liminaire



## Avant-propos de la PDG du Fonds Christensen, Carla Fredericks, co-présidente du Groupe de bailleurs de fonds pour la tenure forestière de 2025

Alors que nous arrivons à la fin de l'Engagement pour la tenure forestière des peuples autochtones et des communautés locales de la COP 26, c'est à la fois avec une grande fierté pour nos réussites collectives, mais également avec un profond sentiment de responsabilité vis-à-vis du chemin qui reste à parcourir, que j'écris aujourd'hui. Être co-présidente du Groupe de bailleurs de fonds pour la tenure forestière de 2025, aux côtés de nos partenaires du gouvernement allemand, a été un honneur et un rappel puissant que tout changement significatif nécessite non seulement des engagements financiers, mais aussi des changements fondamentaux dans notre manière d'interagir avec les peuples autochtones et les communautés locales.

Les données du présent rapport illustrent les impacts tangibles de notre engagement collectif. En 2024, les signataires ont versé **près de 527 millions de dollars pour le financement de l'Engagement de la COP 26**. Lors des quatre premières années, de 2021 à 2024, nous avons fourni **1,86 milliard de dollars en financements, surpassant notre objectif de 1,7 milliard**. L'Engagement de la COP 26 se termine à la fin de l'année 2025, mais une année supplémentaire sera dédiée à l'élaboration de rapports. Je reste convaincue que nos engagements financiers collectifs ont un impact significatif sur les communautés et la planète.

## Progrès et défis persistants

Le présent rapport documente des réussites significatives. Sur une période de quatre ans, nous avons pu constater une amélioration inédite de la reconnaissance des territoires autochtones. Nous avons assisté à la création de cadres juridiques importants pour faire progresser les droits fonciers. Le rôle crucial que jouent les peuples autochtones et les communautés locales dans la protection des écosystèmes et de la biodiversité, essentiels pour la longévité de la planète, a également été davantage reconnu. Le financement octroyé dans le cadre de l'Engagement de la COP 26 a permis de soutenir ces avancées et a démontré que des investissements ciblés dans la sécurité foncière produisent des résultats mesurables.

Nous devons toutefois continuer à évoluer. Bon nombre de nos partenaires autochtones ont souligné leur préférence pour des relations de financement plus directes, et ont exprimé leur frustration à l'égard des structures intermédiaires, qui peuvent ralentir la prise de décision et diluer les priorités des communautés. Bien que les mécanismes de financement traditionnels partent souvent d'une bonne intention, nous sommes conscients qu'ils peuvent créer des obstacles qui empêchent les ressources d'atteindre les gardiens des écosystèmes essentiels de la planète.

Nous devons également reconnaître que la protection des forêts est une activité de plus en plus dangereuse. Les défenseurs environnementaux, souvent des dirigeants ou membres de communautés autochtones, sont victimes de menaces, de violence, et de harcèlement. La sécurité foncière est une mesure importante, qui offre des protections juridiques essentielles, mais les défenseurs ne seront jamais vraiment en sécurité tant que nous n'aurons pas résolu les problèmes structurels et les déséquilibres de pouvoir qui les mettent en danger.

## Le chemin à parcourir

Les membres de l'Engagement de la COP 26 demeurent engagés à soutenir les peuples autochtones, les peuples afrodescendants et les communautés locales qui protègent les forêts dont notre futur collectif dépend. Nous pensons que la prochaine phase du soutien international doit inclure des engagements financiers plus audacieux et plus ambitieux, ainsi qu'une approche plus transformatrice du partenariat.

La crise climatique exige une action urgente, mais elle nous oblige également à améliorer nos relations. Les peuples autochtones protègent les forêts depuis des millénaires, bien avant l'existence des engagements internationaux ou des mécanismes de financement. Ils ont des liens culturels, spirituels et pratiques profonds avec leurs territoires. En tant que bailleurs de fonds, notre rôle est de soutenir et amplifier ces efforts, non de les diriger ou les contrôler.

En tant que co-présidente du Groupe de bailleurs de fonds pour la tenure forestière, le Fonds Christensen remercie la Fondation Ford pour son soutien indéfectible et sa collaboration, ainsi que ses contributions indispensables à la rédaction du présent rapport 2024–2025. Nous sommes également profondément reconnaissants envers la coalition diversifiée d'organisations publiques et philanthropiques faisant partie du Groupe de bailleurs de fonds pour la tenure forestière. Nous tenons tout particulièrement à exprimer notre gratitude envers les dirigeants de peuples autochtones et de communautés forestières, dont les efforts de plaidoyer ont façonné notre apprentissage.

Alors que nous nous tournons vers la COP 30 et au-delà, la possibilité d'une collaboration encore plus fructueuse renforce mon optimisme. Les écosystèmes les plus riches en biodiversité, essentiels au climat mondial, ainsi que tous ceux qui dépendent d'eux, ne méritent rien de moins que nos efforts les plus réfléchis, respectueux et transformateurs.

**Carla Fredericks**

PDG du Fonds Christensen

# Résumé

Lors de la COP 26 en 2021, des bailleurs de fonds bilatéraux et philanthropiques se sont engagés à verser 1,7 milliard de dollars sur une période de cinq ans (2021–2025) pour soutenir les efforts des peuples autochtones et des communautés locales visant à défendre leurs droits fonciers et leur rôle de gardiens des forêts. Le présent rapport détaille les progrès réalisés au cours de la quatrième année de l'Engagement pour la tenure forestière des peuples autochtones et des communautés locales de la COP 26 (Engagement de la COP 26). Il présente en particulier les dernières informations concernant le financement octroyé jusqu'à présent, souligne les approches et les innovations soutenues par l'Engagement de la COP 26, et condense les enseignements qui façonnent la prochaine phase de collaboration. Le rapport final sera publié en 2026.

## Progrès réalisés

À la fin de l'année 2024, les bailleurs de fonds de l'Engagement de la COP 26 avaient fourni 1,86 milliard de dollars, surpassant la cible initiale de 1,7 milliard de dollars un an avant la fin de la période prévue. En 2024, les bailleurs de fonds ont déclaré un montant de financement collectif de 527 millions de dollars dans le cadre de leur engagement commun.

**L'octroi de ces ressources permet des avancées significatives. Parmi les réussites clés engendrées par les financements de l'année 2024, il est possible de noter :**

- Le financement de l'Engagement de la COP 26 a soutenu des activités internationales à 31 %, tandis que 69 % des ressources ont soutenu des efforts régionaux. En ce qui concerne ces derniers, l'Amérique latine a reçu la part principale du financement (58 %), suivie de l'Afrique (23 %) et de l'Asie (18 %). Le financement pour l'Asie a quasiment doublé depuis 2023, bien que la taille des subventions reste encore inférieure à celles de l'Amérique latine.
- La plus grande part de financement a continué de soutenir la gestion territoriale et le renforcement de la sécurité foncière (31 %), ainsi que la gestion durable des forêts et les stratégies de subsistance basées sur les

forêts (37 %). Ces deux catégories représentent plus des deux tiers du financement pour l'Engagement de la COP 26, ce qui est cohérent avec les années précédentes.

- En 2024, le financement direct aux organisations de peuples autochtones et de communautés locales a atteint 7,6 %, soit un total de plus de 39 000 000 millions de dollars, contre seulement 2,9 % en 2021. Une légère baisse de ce pourcentage peut être notée depuis l'année 2023 ; celle-ci peut être en partie attribuée à l'augmentation des rapports bilatéraux. En 2024, le financement direct philanthropique s'est élevé à 34 % (contre 27 % en 2023 et 3,8 % en 2021).
- L'augmentation du soutien fourni par les bailleurs de fonds, ainsi que l'élaboration de rapports plus détaillés, ont augmenté le nombre d'organisations de peuples autochtones et de communautés locales qui ont déclaré bénéficier de financement, passant de 22 en 2021 à 112 en 2024.
- Les membres du Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière (FTFG, selon son acronyme en anglais) ont donné davantage la priorité aux projets axés sur la problématique du genre et les ont mieux intégrés dans leur travail comparé aux années précédentes : 14 % du financement de 2024 avait comme objectif principal l'égalité hommes-femmes, et 52 % des financements l'ont indiquée comme deuxième objectif.
- Le financement orienté vers la jeunesse reste faible, avec moins de 1 % du financement indiquant ce groupe comme leur cible première en 2024, tandis que 28 % le désignent comme leur objectif secondaire.



Photo réalisée par Joel Redman / If Not Us Then Who



Photo réalisée par Kynan Tegar / If Not Us Then Who

## Conclusions principales

Les résultats de 2024 confirment que l'Engagement de la COP 26 a dépassé son objectif financier ; toutefois, les conclusions dévoilent également des changements importants et des lacunes persistantes. L'Amérique latine continue à recevoir la plus grande part du financement de l'Engagement de la COP 26, suivie de l'Afrique, tandis que l'Asie a quasiment doublé sa part depuis 2023. Ce changement est particulièrement important. Les modes de financement octroyés par le passé ne démontrent pas que l'Asie abrite la plus grande population autochtone au monde. En parallèle, la concentration de l'octroi de ressources en faveur de l'Amazonie, du bassin du Congo, et du bassin du Bornéo-Mékong reflète l'intérêt des bailleurs de fonds pour les forêts tropicales d'importance internationale, mais ne laisse aux écosystèmes cruciaux, tels que la Mésoamérique, qu'une part de financement plus faible, malgré les besoins croissants dans les régions concernées.

La distribution thématique des financements montre que la plupart continuent de soutenir la gestion territoriale, le renforcement de la sécurité foncière, et les moyens de subsistance durables basés sur les forêts. Ces approches pratiques et menées par les communautés sont complétées par des initiatives en faveur de la réforme sur les politiques foncières, de la reconnaissance des droits formels, et du plaidoyer international. Bien que leur portée soit moindre, celles-ci sont souvent intégrées au sein de programmes plus larges liés aux territoires et aux moyens de subsistance. Cette double approche souligne l'importance de combiner les réformes nationales et internationales habilitantes avec une mise en œuvre locale.

Les plans de financement révèlent aussi certains progrès et limites. Le financement direct aux organisations de peuples autochtones et de communautés locales, montrant une légère baisse entre 2023 et 2024, a augmenté par rapport au référentiel de 2021, représentant 7,6 % du financement pour 2024. Les bailleurs de fonds philanthropiques sont à l'origine d'une grande partie de cette croissance. De leur côté, les bailleurs de fonds bilatéraux continuent de faire passer la majorité des fonds par les gouvernements et les organisations multilatérales. Les fonds et les réseaux menés par les peuples autochtones et les communautés jouent toutefois un rôle de plus en plus important dans l'octroi de financement direct, et le nombre d'organisations soutenues a grandement augmenté.

Bien que la question du genre soit de plus en plus intégrée au sein des portefeuilles des bailleurs de fonds, plus de la moitié des projets comprenant maintenant des objectifs axés sur cette problématique, relativement peu d'initiatives centrées sur le leadership des femmes sont créées. La jeunesse demeure encore moins visible : moins d'un pour cent des projets sont créés avec les jeunes comme cible première. L'opportunité de soutenir la prochaine génération de gardiens de la terre et des forêts ne semble donc pas être saisie, alors que leur leadership sera crucial pour protéger les connaissances intergénérationnelles et garantir la progression des actions pour le climat et la biodiversité.

## Enseignements tirés

Quatre années après le début de l'Engagement pour la COP 26, plusieurs enseignements ont pu être tirés. Les plans de financement direct se développent, les fonds des peuples autochtones et des communautés locales démontrant qu'il est possible de fournir des ressources de manière flexible, opportune et responsable. Les réformes systémiques demeurent quant à elles indispensables : certains changements au niveau national, dans des pays tels que la République démocratique du Congo, le Brésil et la Colombie, soulignent la nécessité d'associer l'action communautaire à des lois et politiques habilitantes.

De nouvelles études réaffirment que l'obtention des droits fonciers est à la fois une question de justice et l'une des stratégies les plus efficaces en faveur du climat et de la biodiversité. Cependant, les défenseurs de la terre et de l'environnement continuent de faire face à des risques disproportionnés, et de nombreux dirigeants de peuples autochtones et de communautés sont victimes de harcèlement, de violence, ou trouvent la mort en raison de leurs activités. Le financement doit reconnaître ces réalités, s'engager à améliorer la reconnaissance des droits, ainsi que fournir un soutien sûr et continu pour les défenseurs en première ligne.

Enfin, l'Engagement de la COP 26 souligne l'importance de la collaboration. À travers le FTFG, les bailleurs de fonds ont partagé des données, aligné leurs approches, et échangé avec leurs partenaires de peuples autochtones et de communautés locales de manière significative. De telles avancées n'auraient pas été possibles si les bailleurs de fonds opéraient séparément.

## Perspectives

Alors que l'Engagement de la COP 26 approche de ses derniers mois, les bailleurs de fonds commencent à examiner les réussites et les faiblesses de la période passée, et se penchent sur les lacunes persistantes des financements. Des discussions sont en cours dans le but de présenter un engagement renouvelé à l'occasion de la COP 30 de Belém, au Brésil. Bien que la structure de ce document, ainsi que les engagements de financement qui y sont liés, sont toujours en cours de développement, le consensus est clair : la prochaine période d'Engagement devra insister sur l'ambition financière ainsi que sur la nécessité d'atteindre des résultats quantifiables en faveur des peuples autochtones, des communautés locales et des communautés afrodescendantes, et étendre sa portée au-delà des forêts pour inclure les autres écosystèmes cruciaux.

PARTIE 1

# Introduction

---



# Quatre ans après l'Engagement de la COP 26

Lors de la COP 26 en 2021, des bailleurs de fonds bilatéraux et philanthropiques se sont engagés à verser 1,7 milliard de dollars<sup>1</sup> sur une période de cinq ans (2021–2025) pour soutenir les droits fonciers et le rôle de gardiens des forêts des peuples autochtones et des communautés locales (PA et CL)<sup>2</sup>. L'Engagement de la COP 26 a reconnu le rôle central des droits fonciers et forestiers des peuples autochtones et des communautés locales dans la promotion des objectifs relatifs au climat et à la biodiversité, ainsi que dans la réalisation des objectifs mondiaux tels que l'objectif 30x30. Il s'aligne avec des engagements plus larges, tels que le [Global Forest Finance Pledge](#) [Engagement mondial en faveur du financement forestier] (GFFP, selon son acronyme en anglais) et la [Congo Basin Pledge](#) [Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo] (CBP, selon son acronyme en anglais), qui soutiennent également la conservation des forêts et l'atténuation des changements climatiques<sup>3</sup>, ainsi que l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.



Le présent rapport détaille les progrès réalisés au cours de la quatrième année de l'Engagement. Il présente les dernières informations concernant le financement octroyé jusqu'à présent, souligne les approches et les innovations soutenues par l'Engagement de la COP 26, et condense les enseignements qui façonnent la prochaine phase de collaboration. Le rapport final pour l'Engagement de la COP 26 sera publié en 2026.

<sup>1</sup> Tous les montants indiqués dans le présent rapport sont en dollars américains (USD), sauf indication contraire.

<sup>2</sup> Nous utilisons les termes « peuples autochtones et communautés locales » et « PA et CL » pour faire référence aux peuples autochtones qui s'identifient comme tels, ainsi que d'autres communautés territoriales gérant et vivant dans des écosystèmes forestiers qui s'identifient comme telles. Puisque ces deux groupes sont identifiés dans le champ d'application de l'Engagement du FTFG, nous faisons souvent référence à ces groupes de façon conjointe dans notre rapport. Toutefois, nous reconnaissons que les peuples autochtones possèdent des histoires, des défis et des ensembles de droits qui diffèrent d'autres communautés territoriales. De plus, bien que cette formulation soit conforme au texte de l'Engagement de la COP 26, de nombreux bailleurs de fonds soutiennent également les communautés afrodescendantes, les Quilombolas, les Ribeirinhos et d'autres peuples traditionnels vivant dans et autour des forêts. Le terme « communautés locales » peut aussi comprendre ces groupes.

<sup>3</sup> L'Engagement pour la tenue forestière, le GFFP, et la CBP sont des engagements liés. Tous trois reconnaissent les PA et les CL en tant que gardiens importants des forêts. Lorsqu'un financement promis par des bailleurs de fonds dans le cadre du GFFP ou de la CBP, contribuent également aux objectifs de l'Engagement de la COP 26, il peut être déclaré dans le cadre de multiples engagements. Voir Annexe 1 pour plus d'informations.

**ENCADRÉ 1****À propos du Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière (FTFG, selon son acronyme en anglais)**

Le Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière (FTFG, selon son acronyme en anglais) réunit les 25 bailleurs de fonds bilatéraux et philanthropiques qui font partie de l'Engagement de la COP 26. Ensemble, nous nous sommes engagés à verser 1,7 milliard de dollars d'ici décembre 2025 pour contribuer à l'amélioration des droits fonciers des PA et CL, de leur rôle au sein de la gestion durable des forêts, et des efforts de conservation menés par les PA et CL dans les pays de forêts tropicales bénéficiaires de l'APD. L'engagement de la COP 26 n'est pas un fonds indépendant et ne possède pas de mécanisme d'attribution central. Chaque bailleur de fonds opère indépendamment, finançant des activités selon ses mandats et priorités individuels. L'Engagement de la COP 26 inclut des financements attribués et non attribués, ce qui signifie que tous les financements de cet engagement ne soutiendront pas obligatoirement de nouvelles initiatives. Tous les fonds comptabilisés dans le cadre de l'Engagement de la COP 26 ont été dépensés à partir du début de l'année 2021.

## Transparence, redevabilité et la valeur de la collaboration

Le Groupe des bailleurs de fonds pour la tenure forestière (FTFG, selon son acronyme en anglais) sert de plateforme pour la mise en œuvre de l'Engagement de la COP 26 depuis 2021. Depuis cette date, le FTFG a publié plusieurs rapports annuels pour suivre les progrès, partager les données financières et mettre en évidence les réussites et les défis. Les signataires versent des fonds selon leurs propres mandats et priorités, mais le FTFG est engagé à faire en sorte que ce mécanisme de rapport collectif demeure transparent et responsable, ainsi qu'il partage correctement les informations avec les partenaires et les détenteurs de droits.

En plus de la transparence, le FTFG favorise la collaboration et l'apprentissage mutuel. Le groupe constitue une plateforme grâce à laquelle 25 bailleurs de fonds bilatéraux et philanthropiques peuvent échanger leurs connaissances, identifier les chevauchements et lacunes des financements, et discuter des défis en constante évolution liés au soutien des droits des peuples autochtones, de la conservation de la biodiversité et des efforts en matière de changement climatique. Il fournit aussi un espace de dialogue avec les organisations de peuples autochtones et de communautés locales, ainsi que les plateformes alliées telles que le Forests and Climate Leaders Partnership [Partenariat des leaders pour les forêts et le climat] et le réseau Path to Scale. En créant un forum commun dédié à l'apprentissage et à la redevabilité, le FTFG contribue à renforcer l'importance du financement à long terme des bailleurs de fonds, et maintient l'attention mondiale sur les droits des peuples autochtones et des communautés locales.



Photo réalisée par Jaye Renold / If Not Us Then Who

**ENCADRÉ 2 :**

**Signataires de l'Engagement et membres du Groupe des bailleurs de fonds pour les droits de la tenure forestière**

République fédérale d'Allemagne  
 Royaume de Norvège  
 Royaume des Pays-Bas  
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
 États-Unis d'Amérique<sup>4</sup>

Children's Investment Fund Foundation  
 (Fondation du fonds d'investissement pour l'enfance)

Fonds Christensen  
 Fondation David et Lucile Packard  
 Fondation Ford  
 Fondation Good Energies  
 Fondation Oak  
 Philanthropies Sobrato  
 Fonds philanthropique Wellspring  
 Fondation William et Flora Hewlett

Protecting Our Planet Challenge (Défi Protéger notre planète)<sup>5</sup>

Arcadia  
 Bezos Earth Fund (Fonds pour la terre Bezos)  
 Philanthropies Bloomberg  
 Fondation Bobolink  
 Fondation Gordon et Betty Moore  
 International Conservation Fund of Canada (Fonds international de conservation du Canada)  
 Nia Tero  
 Rainforest Trust  
 Re:wild  
 Fondation Rob Walton  
 Fondation Wyss

## Enseignements tirés

### Après quatre années de mise en œuvre, plusieurs enseignements en sont tirés :

- Les plans de financement direct se développent : les fonds territoriaux et communs montrent comment les ressources peuvent être acheminées de manière à renforcer les priorités communautaires et les systèmes de gouvernance.
- Les réformes politiques permettent une mise à l'échelle : les progrès réalisés en matière de reconnaissance des droits fonciers en Colombie et en RDC, parallèlement au lancement en 2024 du programme Land Facility au Royaume-Uni, montrent que les réformes au niveau national sont essentielles pour soutenir et étendre les droits communautaires.
- Les droits des PA et des CL sont centraux : l'Engagement de la COP 26 met en avant le besoin de garantir que les PA et les CL disposent de droits sécurisés sur leurs terres et leurs forêts, tout en reconnaissant le rôle important qu'ils jouent dans la préservation des forêts et de la biodiversité. L'Engagement vise également à renforcer le leadership des femmes, des jeunes et d'autres groupes historiquement exclus.
- La collaboration est indispensable : le financement commun, le partage des données, et les communications de l'Engagement de la COP 26 ont généré un élan qui surpassé les actions individuelles des bailleurs de fonds.

<sup>4</sup> Les États-Unis ont signé l'Engagement de la COP 26, mais ont cessé de participer quand USAID a fermé en 2025.

<sup>5</sup> Les membres de *Protecting Our Planet Challenge* [défi Protéger notre planète] (POP, selon son acronyme en anglais) ont signé l'Engagement de la COP 26 ensemble.

# Contexte mondial pour la tenue forestière et les droits des peuples autochtones

L'Engagement de la COP 26 s'inscrit dans le cadre d'une évolution générale à l'échelle mondiale, visant à reconnaître les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales. Ces dernières années, plusieurs pays ont mis en œuvre d'importantes réformes juridiques et politiques. En République démocratique du Congo, une loi historique sur l'aménagement du territoire, adoptée en juillet 2025, renforce la gouvernance foncière inclusive et centrée sur les communautés. En Colombie, les entités territoriales autochtones (ETI) reconnaissent les communautés autochtones comme des entités officielles et autonomes dotées d'une autorité administrative. Des processus ont été initiés pour officialiser la gouvernance de près de 18 millions d'hectares, soit 40 % de l'Amazonie colombienne<sup>6</sup>. Après des années de retard, le gouvernement brésilien a repris la délimitation des terres autochtones ; depuis 2023, plus de 800 000 hectares ont été approuvés comme territoires autochtones officiellement protégés<sup>7</sup>. Au Pérou, 37 titres fonciers ont été obtenus en Amazonie, entre juin 2023 et mai 2024, garantissant les droits des peuples autochtones en un temps record<sup>8</sup>. L'Indonésie a élargi les droits dans le cadre de sa politique forestière sociale, renforçant ainsi la reconnaissance des systèmes de gouvernance coutumiers. Bien que ces progrès constituent des avancées importantes pour faire progresser les droits des peuples autochtones et des communautés locales, il reste encore beaucoup à faire. Les peuples autochtones et les communautés locales ne disposent toujours pas de droits légaux sur une grande partie des terres qu'ils occupent et gèrent<sup>9</sup>.

Parallèlement à ces avancées juridiques et politiques, les modes de financement évoluent également. Les fonds et mécanismes communs des peuples autochtones et des communautés locales, notamment le fonds Podáali, le Fonds Nusantara, le Fonds territorial mésoaméricain et le Fonds REPALEAC, montrent comment les ressources peuvent être acheminées plus directement vers les détenteurs de droits, en particulier lorsque ces derniers sont soutenus par des investissements de bailleurs de fonds dans un financement flexible et à long terme. Bien que ces mécanismes signalent une évolution vers une gouvernance financière menée par les communautés, la demande reste toutefois largement supérieure à l'offre. Par exemple, une étude de référence récente menée à travers l'Asie a montré que les organisations autochtones avaient plus de 43 millions de dollars de besoins de financement non satisfaits<sup>10</sup>, et un rapport sur les organisations de femmes a mis en évidence des budgets annuels réduits, un soutien minimal, et une dépendance aux subventions à court terme et au travail bénévole<sup>11</sup>.

<sup>6</sup> Fondation Rainforest de la Norvège (2025). Historic result for Indigenous local governments in Colombia. <https://www.regnskog.no/en/news/historic-result-for-indigenous-local-governments-in-colombia>

<sup>7</sup> The International Work Group for Indigenous Affairs (2025). *The Indigenous World 2025: Brazil*. <https://iwgia.org/en/brazil/5726-iw-2025-brazil.html>

<sup>8</sup> Vasquez et Pineda (2024). Record number of Indigenous land titles granted in Peru via innovative process (commentary). Mongabay. <https://news.mongabay.com/2024/09/record-number-of-indigenous-land-titles-granted-in-peru-via-innovative-process-commentary/>

<sup>9</sup> L'Initiative des droits et ressources (2023). À qui appartiennent les terres du monde ? [https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/Who\\_Owns\\_the\\_Worlds\\_Land-French.pdf](https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/Who_Owns_the_Worlds_Land-French.pdf)

<sup>10</sup> IPAS Fund (2025). *IPAS Fund Baseline Survey: Funding Realities of Indigenous Peoples in Asia*. <https://ipasfund.org/ipas-fund-baseline-survey-funding-realities-of-indigenous-peoples-in-asia/>

<sup>11</sup> L'Initiative des droits et ressources et l'Alliance des femmes du Sud pour la tenue et le climat (2025). *Les financements internationaux parviennent-ils aux femmes autochtones, afrodescendantes et issues des communautés locales ? Expériences de l'Alliance des femmes du Sud pour la tenue et le climat (WiGSA)*. <https://rightsandresources.org/publication/wigsa-funding-report-2025/>

Ces dernières années, plusieurs études importantes ont renforcé la base de données probantes en faveur de la gestion communautaire. Une étude réalisée en 2023 a montré que la sécurité foncière en Amazonie brésilienne avait permis de réduire la déforestation et d'augmenter la régénération forestière<sup>12</sup>. Un article révolutionnaire publié en 2025 dans la revue *Nature* a révélé que les terres des afrodescendants en Amazonie, qui couvrent 9,9 millions d'hectares au Brésil, en Colombie, en Équateur et au Suriname, connaissent des taux de déforestation jusqu'à 55 % inférieurs à ceux de sites témoins similaires situés à proximité. Ces terres protègent également une biodiversité d'importance mondiale et stockent du carbone irrécupérable<sup>13</sup>. Bien qu'il s'agisse ici d'évolutions positives, certaines inquiétudes subsistent. Global Witness et d'autres observateurs continuent de signaler que les défenseurs des droits fonciers et de l'environnement sont exposés à des risques disproportionnés, de nombreux dirigeants de peuples autochtones et de communautés étant victimes de harcèlement, de violence, ou trouvant la mort en raison de leurs activités<sup>14</sup>.

Ces conclusions confirment que la protection des droits des peuples autochtones, des communautés locales et des communautés afrodescendantes (PA, CL, et AD) fait partie intégrante de la quête de justice<sup>15</sup> et est essentielle pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que pour assurer la sécurité et la résilience des défenseurs de première ligne du climat et de la biodiversité.

## Perspectives

Alors que l'Engagement de la COP 26 arrive à son terme, les donateurs ont pour objectif de mettre en avant les résultats obtenus, de combler les lacunes et de discuter du lancement d'un nouvel engagement lors de la COP 30 au Brésil. Le prochain engagement est encore en cours d'élaboration, mais il existe un large consensus sur la nécessité de maintenir ce financement et de faire de cet engagement bien plus qu'un simple titre financier. L'accent est mis sur trois aspects : faire progresser les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des communautés afrodescendantes ; créer une vision plus large de la gestion des écosystèmes, qui inclue les forêts ainsi que d'autres écosystèmes terrestres essentiels ; et éviter de disperser les ressources pour avoir davantage d'impact.

Ce rapport sert d'exercice de responsabilisation et offre l'occasion de prendre un moment de réflexion. Il documente le chemin que nous avons parcouru en quatre ans et fournit une base pour réfléchir à la manière dont les enseignements tirés peuvent éclairer le prochain engagement, pour générer un impact encore plus conséquent.

<sup>12</sup> Baragwanath et al. (2023). Collective property rights lead to secondary forest growth in the Brazilian Amazon. *PNAS* 120(22). <https://doi.org/10.1073/pnas.2221346120>

<sup>13</sup> Sangat et al. (2025). Afro-descendant lands in South America contribute to biodiversity conservation and climate change mitigation. *Communications Earth & Environment* 6(458). <https://doi.org/10.1038/s43247-025-02339-5>

<sup>14</sup> Global Witness. (2024). Des voix muselées. <https://globalwitness.org/fr/campaigns/land-and-environmental-defenders/des-voix-musel%C3%A9es/>

<sup>15</sup> Les bailleurs de fonds utilisent différents termes, notamment « personnes d'ascendance africaine », « peuples afrodescendants » et « Afrodescendants ». Nous utilisons le terme « communautés afrodescendantes » car il correspond à la manière dont bon nombre de nos membres et partenaires parlent de leur travail ou s'identifient. En même temps, nous reconnaissons qu'il n'existe pas de consensus sur ce terme et que certains bailleurs de fonds considèrent également que le terme « communautés locales » inclut les personnes d'ascendance africaine.

PARTIE 2

# Progrès du financement dans le cadre de l'Engagement de la COP 26

---



Ce rapport rend compte des progrès réalisés par les bailleurs de fonds, de janvier à décembre 2024, dans le cadre de l'Engagement de la COP 26 et de son objectif de financement global de 1,7 milliard de dollars. Les données ont été analysées en 2025. La période d'engagement prendra fin en décembre 2025, et le financement de la dernière année sera déclaré en 2026.

## Méthodologie

Chaque signataire de l'Engagement de la COP 26 a fourni une liste de financements liés à ce même engagement pour l'année civile 2024, compilés et codés dans un format commun<sup>16</sup>. Les données ont ensuite été analysées dans leur ensemble afin d'aboutir à des conclusions. Conformément à ses pratiques antérieures, le FTFG ne publie pas d'informations sur les engagements, les attributions ou les bénéficiaires des subventions de ses membres individuels. Certains membres publient séparément des informations plus détaillées sur leur progrès dans le cadre de l'Engagement de la COP 26.

Les bailleurs de fonds utilisent des termes et des expressions différents pour décrire leur soutien à ces efforts. Afin d'assurer la cohérence, nous appliquons un ensemble de définitions clés pour guider la collecte des données provenant des bailleurs de fonds. [L'Annexe 1](#) comprend les définitions utilisées dans notre modèle de rapport, telles que « pourcentage conforme à l'Engagement de la COP 26 », « soutien direct » et « pourcentage atteignant les peuples autochtones et les communautés locales d'une manière qu'ils peuvent influencer et contrôler ». Malgré les différentes approches de financement direct, ces définitions fournissent une base commune pour la communication des données et nous aident à analyser les informations rassemblées.

Nous comprenons que de nombreux aspects du financement ne peuvent être appréhendés uniquement à partir d'informations quantitatives. [La Partie 3](#) contient des études de cas qui surlignent des exemples prometteurs d'efforts dans le cadre de l'Engagement de la COP 26. Nous abordons également la question du chevauchement potentiel des fonds et expliquons comment nous gérons cette situation dans [l'Annexe 1](#).

## ENCADRÉ 3

### Engagements, déboursements et mises en œuvre

Comme indiqué dans les rapports annuels précédents, l'annonce faite lors de la COP 26 d'un financement de 1,7 milliard de dollars pour la période de 2021 à 2025 comprenait différents types de financements. Certains fonds conformes à l'Engagement de la COP 26 soutiennent des initiatives conçues avant l'annonce de la COP 26, mais qui n'ont pas été versées avant le début de la période de l'Engagement (voir [Encadré 1](#)). En outre, en raison des pratiques de financement variables des bailleurs de fonds philanthropiques et bilatéraux, les chiffres du rapport annuel comprennent les déboursements, les attributions formelles et les engagements. Bien que tous les projets présentés aient fait l'objet d'un engagement officiel et soient en cours de mise en œuvre, certains fonds sont destinés à des projets à long terme ; dans ce cas, les partenaires continueront à verser les fonds déclarés dans le cadre de l'engagement au-delà de la période couverte par celui-ci. Tous les fonds déclarés n'ont pas été entièrement versés à leurs bénéficiaires finaux, en particulier dans le cas de soutien à des fonds fiduciaires multilatéraux ou à des mécanismes de redistribution.

<sup>16</sup> Plusieurs membres du FTFG n'ont pas communiqué leurs données pour 2024, notamment certains membres du *Protecting Our Planet Challenge* [défi Protéger notre planète] (qui communiquent ses données en tant que groupe) et *Sobrato Philanthropies*. De plus, en raison de la dissolution de l'USAID en 2025, nous n'avons pas pu inclure les chiffres de cette agence pour l'année 2024, même si les fonds correspondants ont été engagés et versés tout au long de l'année 2024 et au début de l'année 2025. Les soumissions comprenaient également des financements liés à l'Engagement de la COP 26 pour la période 2021–2023 et n'ayant pas été déclarés auparavant, ainsi que des modifications apportées à des subventions antérieures.

# Aperçu des progrès

En 2024, les bailleurs de fonds de l'Engagement de la COP 26 ont versé<sup>17</sup> aux alentours de 527 millions de dollars<sup>18</sup> pour soutenir les droits fonciers et le rôle de gardien des forêts des peuples autochtones et des communautés locales. **Cela porte le financement total octroyé au cours des quatre premières années de l'Engagement de la COP 26 à 1,86 milliard de dollars.** Les bailleurs de fonds de l'Engagement de la COP 26 ont atteint leur objectif un an avant la fin de la période prévue. Les projets déclarés dans le cadre de l'Engagement de la COP 26 peuvent continuer à verser les fonds au-delà de la période prévue<sup>19</sup>. Au-delà du chiffre global, la composition du financement continue d'évoluer chaque année. En 2024, les bailleurs de fonds bilatéraux ont fourni 80 % des fonds, cette part étant en augmentation, tandis que le financement des donateurs philanthropiques a diminué par rapport aux années précédentes<sup>20</sup>.

**Figure 1:** Progrès annuels vers l'objectif de 1,7 milliard de dollars



<sup>17</sup> Les totaux indiqués comprennent les déboursements, les attributions formelles et les engagements. Dans le cas des organisations philanthropiques, les subventions pluriannuelles sont considérées comme versées dès la signature d'un accord de subvention. Dans le présent rapport, ainsi que dans d'autres discussions relatives à l'Engagement de la COP 26, nous utilisons le terme « financement » et les termes connexes pour désigner à la fois les fonds attribués et les fonds versés.

<sup>18</sup> Certains bailleurs de fonds bilatéraux déclarent des fonds qui ont été officiellement attribués et sont en cours de mise en œuvre, mais qui n'ont pas encore été entièrement versés ; 70,2 millions de dollars du financement prévu pour 2024 ont été déclarés comme fonds « engagés » ou « commandés », tandis que le reste correspond à des déboursements. Le montant total pour 2024 comprend également environ 63,3 millions de dollars de fonds versés ou engagés au cours des années précédentes qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant. Ces fonds sont également inclus dans les chiffres désagrégés ci-dessous.

<sup>19</sup> En raison des accords de subvention pluriannuels et du financement bilatéral pour les initiatives à long terme, les paiements peuvent s'étendre au-delà de la période couverte par l'Engagement de la COP 26. Les déboursements effectués après 2025 pour les engagements financiers pris dans le cadre de l'Engagement de la COP 26 ne pourront pas être pris en compte dans les futurs engagements financiers liés à celui-ci.

<sup>20</sup> Ce changement s'explique par plusieurs facteurs. Premièrement, la grande majorité des fonds non comptabilisés les années précédentes (voir note de bas de page 18) ont été déclarés par des bailleurs de fonds bilatéraux, qui ont artificiellement gonflé leur total. Deuxièmement, plusieurs facteurs, détaillés dans la section consacrée aux discussions à propos des progrès annuels, ont pu entraîner une diminution des financements philanthropiques.

**Tableau 1: Financement de l'Engagement de la COP 26 (2021–2024)<sup>21</sup>**

	2021	2022	2023	2024	Cumulative
<b>Total du financement des bailleurs de fonds bilatéraux</b>	\$178,913,205	\$331,540,695	\$369,897,669	\$423,316,735	<b>\$1,303,668,304</b>
<b>Total du financement des bailleurs de fonds privés</b>	\$142,341,542	\$161,465,741	\$150,954,869	\$103,457,971	<b>\$558,220,123</b>
<b>Total annuel</b>	\$321,254,747	\$493,006,435	\$520,852,538	\$526,774,706	<b>\$1,861,888,426</b>
<b>Pourcentage total de l'Engagement de la COP 26</b>	19%	29%	31%	31%	<b>110%</b>

## Discussion : progrès annuel

A Les montants totaux des rapports annuels relatifs à l'Engagement de la COP 26 ont continué d'augmenter jusqu'en 2024, la croissance étant principalement tirée par les bailleurs de fonds bilatéraux. Le financement des bailleurs de fonds philanthropiques a diminué par rapport aux années précédentes, en partie parce que plusieurs organisations philanthropiques avaient structuré leurs financements dans le cadre de l'Engagement de la COP 26 comme des initiatives ponctuelles et concentrées en début de période. Bon nombre de ces subventions ont été entièrement comptabilisées au cours de la première et de la deuxième année, ce qui entraîne une diminution naturelle au cours des années suivantes. En outre, la plupart des subventions philanthropiques sont généralement déclarées dans leur intégralité lorsqu'elles sont accordées, même si elles sont versées sur plusieurs années, ce qui crée des variations entre les cycles des rapports.

Conformément à nos rapports annuels, la trajectoire du financement mondial est claire : le financement des droits fonciers et forestiers ainsi que du rôle de gardien des PA et des CL, a augmenté depuis la création de l'Engagement de la COP 26. Une analyse actualisée<sup>22</sup> réalisée par l'Initiative des droits et ressources et la Fondation Rainforest de la Norvège a révélé que le financement des droits fonciers et de la protection des terres des PA et des CL pour la période 2021–2024 a augmenté de 46 % par rapport à la période quadriennale précédente, cette

<sup>21</sup> Les valeurs peuvent ne pas correspondre au total en raison des arrondis effectués. Nous avons retiré 375 000 dollars des chiffres de 2021 et 951 504 dollars des chiffres de 2022 en raison d'un éventuel double comptage de l'USAID, qui n'a pas pu être vérifié.

<sup>22</sup> Cette étude couvre tous les écosystèmes terrestres et a une portée plus large que l'Engagement de la COP 26. L'analyse précédente, publiée en 2024, se concentrerait sur les écosystèmes forestiers et montrait une tendance similaire.

augmentation étant en grande partie attribuable aux membres du FTFG<sup>23</sup>. Cela souligne l'effet catalyseur de l'engagement collectif des bailleurs de fonds.

Cette même étude met également en évidence une réalité qui donne à réfléchir. Si la part de l'aide au développement climatique soutenant les droits fonciers et la protection des terres des PA, des CL et des communautés AD a modérément augmenté depuis 2020, elle reste tout de même inférieure à 1 % du total des flux. La part du financement philanthropique climatique consacré à ce type de soutien est plus importante (4,8 %), mais son ampleur est moindre. Les niveaux de financement restent insuffisants pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de climat et de biodiversité pour 2030. De plus, la fermeture de l'USAID et la baisse du financement annuel global par rapport au pic atteint en 2021 ont creusé l'écart<sup>24</sup>.

Dans l'ensemble, les données montrent que l'Engagement de la COP 26 a permis d'augmenter les ressources consacrées aux droits fonciers et à la protection des terres, mais que de nouvelles ambitions seront nécessaires pour continuer à progresser. Dans un contexte de baisse de l'aide étrangère, il est essentiel que les engagements futurs renforcent la dynamique de progression, en veillant à ce que les efforts à long terme de protection des droits fonciers bénéficient de ressources suffisantes et soient reconnus comme la pierre angulaire des stratégies en matière de climat et de biodiversité.



Photo by Joel Redman / If Not Us Then Who

<sup>23</sup> Initiative des droits et ressources et la Fondation Rainforest de la Norvège (2025). *État du financement des droits fonciers et de la protection des terres : Financement des bailleurs de fonds en faveur des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afrodescendants (2011-2024)*.

<sup>24</sup> La méthodologie utilisée dans ce rapport, qui ne prend en compte que les déboursements et s'appuie sur des données accessibles au public, diffère de celle utilisée dans le présent rapport. Les conclusions peuvent donc ne pas être tout à fait concordantes.

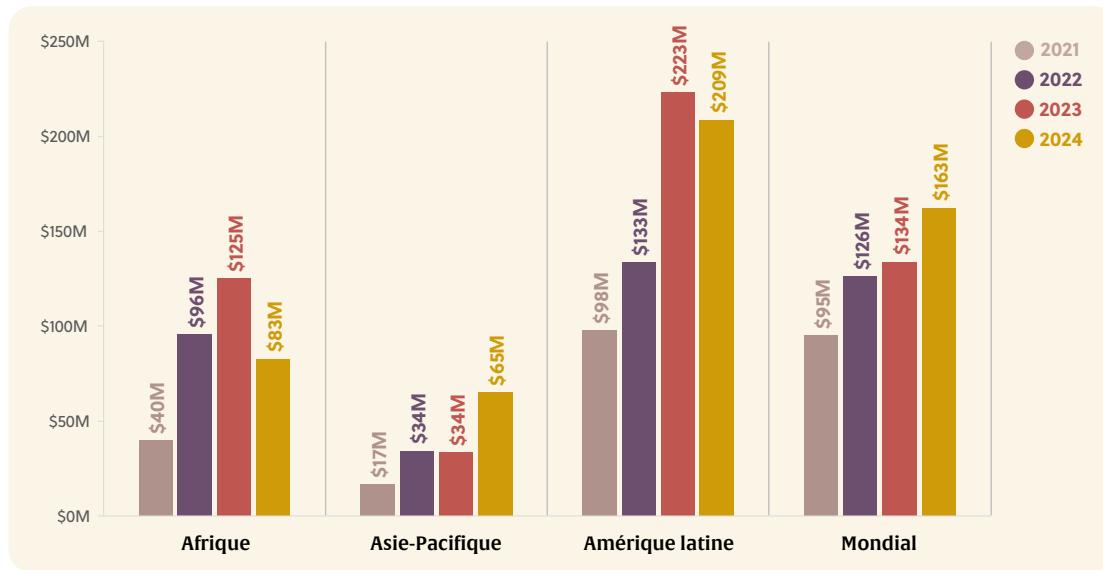
# Financement par région géographique<sup>25</sup>

En 2024, 31 % du financement de l'Engagement de la COP 26 a soutenu des actions mondiales, tandis que le reste a soutenu des projets régionaux, nationaux ou locaux<sup>26</sup>. Parmi le pourcentage des financements non réservés aux actions mondiales, l'Amérique latine a reçu la plus grande part (58 %), suivie de l'Afrique (23 %) et de la région Asie-Pacifique (18 %)<sup>27</sup>. Par rapport à 2023, cela représente presque un doublement des fonds attribués à la région Asie-Pacifique.

Si l'on examine le nombre précis de subventions plutôt que leur valeur totale, l'Asie-Pacifique représente 26 % des subventions non mondiales et l'Amérique latine en représente 51 %. Cela suggère que l'Asie-Pacifique reçoit un plus grand nombre de subventions de moindre importance, tandis que l'Amérique latine continue de recevoir moins de subventions, mais de plus grande importance.

Les financements de l'Engagement de la COP 26 continuent de se concentrer autour des trois principaux bassins forestiers tropicaux. En Amérique latine, 88 % des fonds ont été attribués aux pays du bassin amazonien. En Asie-Pacifique, 80 % des fonds ont été attribués au bassin Bornéo-Mékong-Asie du Sud-Est<sup>28</sup>. En Afrique, 34 % des fonds ont été attribués aux pays du bassin du Congo et 32 % à l'Afrique de l'Est.

**Figure 2: Geographic Distribution of Funding, 2021–2024<sup>29</sup>**



<sup>25</sup> Tous les chiffres désagrégés dans cette sous-section et les suivantes sont calculés à l'aide d'un format normalisé permettant de coder les subventions et autres financements provenant des signataires de l'Engagement de la COP 26. Certains bailleurs de fonds n'ont pas codé leurs subventions. Nous avons obtenu le codage pour un financement de 519,9 millions de dollars en 2024 et avons basé les pourcentages sur ce total.

<sup>26</sup> Les bailleurs de fonds ont classé les projets conformes à l'Engagement de la COP 26 par région géographique, et dans la mesure du possible, ils ont indiqué les pays spécifiques concernés et la répartition en pourcentage. Lorsque les données disponibles le permettaient, le financement des projets multinationaux ou multirégionaux a été réparti entre les catégories régionales, en fonction de la répartition en pourcentage des fonds. Lorsque cette répartition n'était pas disponible, les projets multirégionaux ont été inclus dans la catégorie « mondial ».

<sup>27</sup> Les pourcentages régionaux ont été calculés à partir du montant total des financements non mondiaux. Les pourcentages ne totalisent pas 100 en raison des arrondis.

<sup>28</sup> Comprend les pays d'Asie du Sud-Est, et exclut l'Asie du Sud, l'Océanie et les financements destinés à l'Asie dans son ensemble.

<sup>29</sup> Comprend les pays d'Asie du Sud-Est, et exclut l'Asie du Sud, l'Océanie et les financements destinés à l'Asie dans son ensemble.

## Discussion : géographie

Les données de 2024 montrent une dynamique encourageante pour la région Asie-Pacifique, où le financement a presque doublé depuis 2023. Cette augmentation est due à la fois à une augmentation du nombre de subventions accordées à la région Asie-Pacifique, dont beaucoup étaient de faible montant, et à plusieurs projets régionaux de plus grande envergure. Il s'agit d'une avancée importante, car la région abrite les deux tiers des peuples autochtones du monde, mais continue de recevoir des niveaux de financement disproportionnellement faibles. Le Fonds de solidarité des peuples autochtones d'Asie (IPAS, selon son acronyme en anglais) a mené une [enquête de référence](#) qui souligne ce fait : seuls 2 % des 433 organisations interrogées ont déclaré disposer d'un financement suffisant, et la plupart ont identifié des lacunes importantes. De plus, le financement attribué à l'Afrique a diminué en 2024. Si cette baisse est en partie due au fait que l'USAID, l'un des principaux bailleurs de fonds en Afrique, ne participe plus au groupe, il est clair que les niveaux de financement actuels du FTFG ne répondent pas aux besoins des communautés.

En parallèle, la concentration des financements en Amazonie, dans le bassin du Congo et dans le bassin Bornéo-Mékong-Asie du Sud-Est reflète l'intérêt particulier des bailleurs de fonds pour les trois plus grands bassins forestiers tropicaux du monde. Ces zones sont des puits de carbone et des points chauds de la biodiversité d'importance mondiale qui méritent d'être prioritaires, mais l'accent ne doit pas être mis uniquement sur ces bassins. D'autres régions forestières, comme la Mésoamérique, reçoivent moins de financement, ce qui les rend mal équipées pour faire face aux pressions croissantes de la déforestation, des industries extractives et des impacts climatiques. Le défi demeure, et le groupe reconnaît la nécessité d'un meilleur équilibre du financement à travers les écosystèmes et les régions.



Photo réalisée par Joel Redman / If Not Us Then Who

# Financement par thème

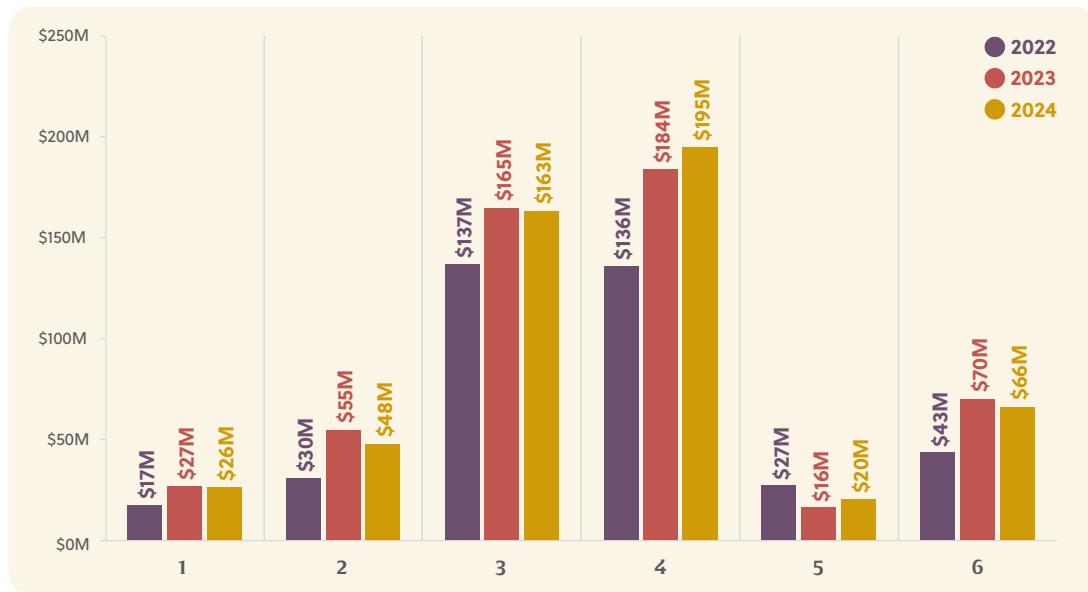
Les bailleurs de fonds ont classé chaque subvention ou projet dans l'une des cinq catégories thématiques suivantes, ou dans une sixième catégorie intitulée « autres ».<sup>30</sup>

1. Soutien aux processus nationaux de réforme foncière et forestière qui contribuent à garantir les droits des PA et des CL
2. Soutien à la cartographie, à la documentation, à l'enregistrement ou à toute autre forme d'affirmation ou de revendication des droits fonciers (reconnaissance formelle des droits)
3. Soutien à l'amélioration de la gestion, de la conservation et/ou de la gouvernance territoriales, ou au renforcement de la sécurité foncière
4. Soutien à la gestion durable des forêts ou à d'autres stratégies de subsistance basées sur les forêts ou la nature
5. Soutien à la promotion et à la communication internationales sur la sécurité foncière, la biodiversité et le changement climatique
6. Autre

En 2024, la plus grande part de financement a continué de soutenir la gestion territoriale et le renforcement de la sécurité foncière (thème 3 – 31 %), ainsi que la gestion durable des forêts et les stratégies de subsistance basées sur les forêts (thème 4 – 37 %). Ces deux catégories représentent plus des deux tiers du financement pour l'Engagement de la COP 26, ce qui est cohérent avec les années précédentes.

En comparaison, le soutien aux processus de réforme foncière visant à garantir les droits des PA et LC (thème 1 – 5 %), ainsi que le soutien aux processus de reconnaissance des droits juridiques (thème 2 – 9 %) ont représenté une part moins importante du financement, bien que ces domaines soient également encouragés par des projets ayant plusieurs priorités thématiques. Le soutien à la promotion et à la communication internationales sur les droits fonciers des PA et des LC ainsi que sur leur rôle dans la conservation de la biodiversité et l'atténuation des changements climatiques a reçu une part des financements similaire à celle des années précédentes (thème 5 – 4 %). La figure 3 ci-dessous présente la répartition du financement par domaine thématique principal.

<sup>30</sup> Some funders used the “other” category for work that other donors categorized by theme. These include capacity building and strengthening of Indigenous organizations (which other funders coded as theme 3), support for land and environmental defenders, support to advance Quilombola territorial rights, and benefit sharing programs. Several larger projects were counted as “other” because a single data line entry represented a collection of smaller grants with different thematic focuses.

**Figure 3: Domaine thématique principal (2022–2024)<sup>31</sup>**

De nombreuses subventions poursuivent plusieurs objectifs. Environ 65 % des financements en 2024 ont été classés dans un domaine thématique principal et un domaine thématique secondaire. Lorsque l'on examine l'orientation de la thématique secondaire, la réforme foncière, la reconnaissance des droits et les thèmes connexes (thèmes 1 et 2) représentaient 28 % des fonds, contre 52 % pour la gestion territoriale et les moyens de subsistance (thèmes 3 et 4) et 12 % pour le plaidoyer (thème 5). Cela indique que, même si relativement peu de subventions ont pour objectif principal la réforme foncière et la reconnaissance des droits, celles-ci sont souvent intégrées dans des initiatives plus larges.

1. Soutien aux processus nationaux de réforme foncière et forestière qui contribuent à garantir les droits des PA et des CL
2. Soutien à la cartographie, à la documentation, à l'enregistrement ou à toute autre forme d'affirmation ou de revendication des droits fonciers (reconnaissance formelle des droits)
3. Soutien à l'amélioration de la gestion, de la conservation et/ou de la gouvernance territoriales, ou au renforcement de la sécurité foncière
4. Soutien à la gestion durable des forêts ou à d'autres stratégies de subsistance basées sur les forêts ou la nature
5. Soutien à la promotion et à la communication internationales sur la sécurité foncière, la biodiversité et le changement climatique and communications on tenure security, biodiversity, and climate change
6. Autre

## Discussion : thème

Comme les années précédentes, la plupart des financements de l'année 2024 ont donné la priorité à la gestion territoriale, à la gouvernance et aux moyens de subsistance (thèmes 3 et 4). Il est toutefois important de noter que le codage ne reflète pas toute la réalité et peut sous-estimer le volume des travaux consacrés à la réforme foncière et à la reconnaissance formelle des droits (thèmes 1 et 2). Compte tenu des chevauchements potentiels entre les catégories et des divergences de points de vue des bailleurs de fonds, certains efforts peuvent être inclus dans plusieurs catégories différentes. Une fois les thèmes secondaires pris en compte, les efforts axés sur les droits représentent une part importante du financement (environ un quart), ce qui suggère que la réforme s'inscrit souvent dans le cadre d'initiatives plus larges en matière de territoire et de moyens de subsistance, et n'est pas financée en tant qu'activité autonome.

<sup>31</sup> Une comparaison avec 2021 n'est pas disponible car les catégories thématiques ont été modifiées en 2022.

Comme démontré ci-dessus, la période couverte par l'Engagement de la COP 26 a été caractérisée par une approche à deux volets. L'accent est mis sur (1) une mise en œuvre pratique et locale (gestion territoriale, moyens de subsistance et protection des terres) et (2) la création de conditions favorables (politiques, reconnaissance juridique, systèmes administratifs), qui passe souvent par des subventions à objectifs multiples. Plusieurs bailleurs de fonds font également progresser la réforme foncière par le biais de plateformes complémentaires telles que le Forest and Climate Leaders' Partnership [Partenariat des leaders pour les forêts et le climat], qui améliore la gouvernance foncière en agissant au niveau politique. Pour plus d'informations, voir l'étude de cas sur la [réforme foncière](#).

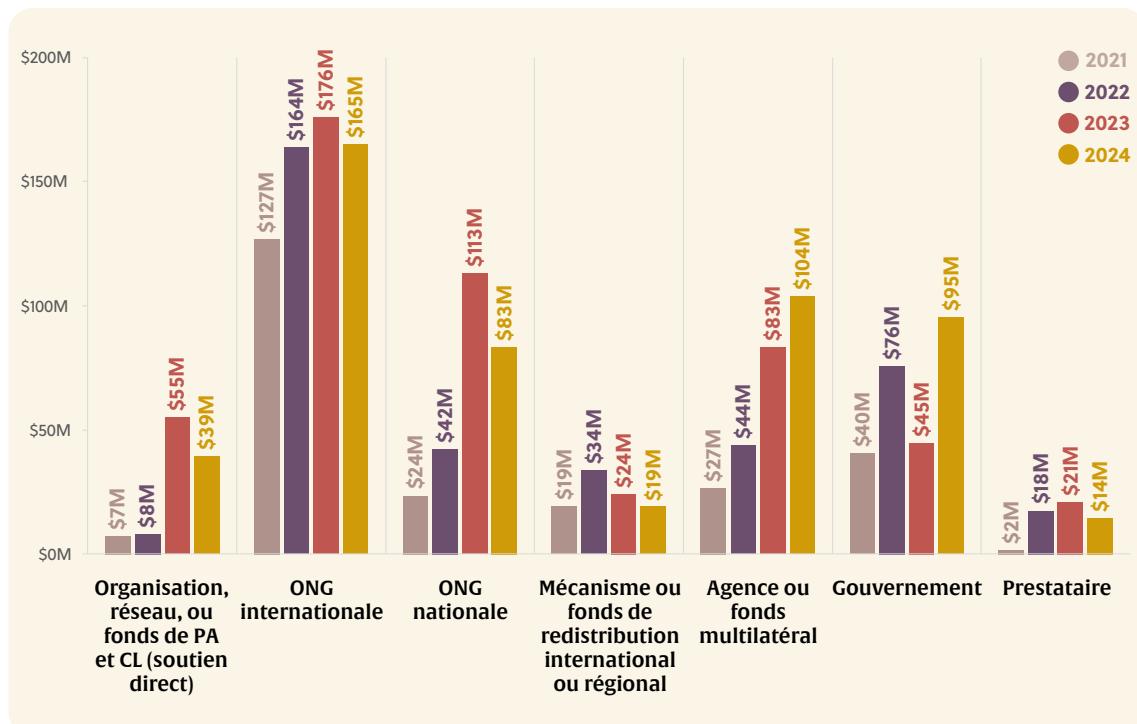


Photo réalisée par Joel Redman / If Not Us Then Who

# Financement par partenaire de mise en œuvre et soutien direct

En 2024, près de la moitié des fonds pour l'Engagement de la COP 26 ont été versés à des ONG internationales et nationales (respectivement 32 % et 16 %). Une part supplémentaire de 38 % a été versée à des agences multilatérales et à des gouvernements (respectivement 20 % et 18 %)<sup>32</sup>. Environ 4 % ont été versés à des mécanismes de redistribution internationaux et régionaux<sup>33</sup>. Par rapport à 2023, une part plus importante des fonds a transité par des agences multilatérales et des gouvernements, ce qui reflète l'augmentation du financement des bailleurs de fonds bilatéraux en 2024. La figure 4 ci-dessous montre la répartition des fonds par partenaire principal de mise en œuvre.

**Figure 4 : Partenaire principal de mise en œuvre (2021–2024)**



32 Le financement multilatéral comprend les attributions et les déboursements versés aux agences des Nations unies, aux rapporteurs spéciaux et aux fonds fiduciaires à multiples bailleurs de fonds, notamment le CAFI, la coalition LEAF, EnABLE et le Amazon Bioeconomy and Forest Management Multi Donor Trust Fund [Fonds à multiples bailleurs de fonds pour la bioéconomie et la gestion forestière en Amazonie] (AMDTF, selon son acronyme en anglais) de la BID.

33 Certaines organisations agissent en tant que partenaires d'organisations et de mouvements de PA et de CL et fournissent des réattributions, une expertise technique et d'autres formes de soutien. Comme de nombreux bailleurs de fonds classent les organisations qui jouent plusieurs rôles comme des ONG internationales, la part du financement destinée aux mécanismes de réattribution peut sembler inférieure à la réalité.

Le financement direct aux organisations de peuples autochtones et de communautés locales a atteint **7,6 % en 2024, soit un total de plus de 39 millions de dollars**, contre seulement 2,9 % en 2021. Bien que ce pourcentage ait légèrement diminué par rapport à 2023, le financement direct philanthropique s'est élevé à 34 % en 2024 (contre 27 % en 2023 et 3,8 % en 2021). En revanche, le financement direct des bailleurs de fonds bilatéraux n'était que de 1,6 % en 2024. Malgré des variations d'une année à l'autre, la tendance à long terme est claire : le soutien direct a globalement augmenté par rapport au référentiel.

Au-delà du volume de financement, 30 % des subventions accordées en 2024 ont été versées à des organisations de peuples autochtones et de communautés locales, et 112 organisations de PA et de CL auraient reçu du soutien en 2024, contre 22 en 2021. Cela reflète le fait que les bailleurs de fonds ont dû élaborer des rapports plus détaillés, l'augmentation du financement direct et le renforcement de l'engagement des bailleurs de fonds auprès des fonds pour les peuples autochtones et les communautés locales, des réseaux régionaux et mondiaux, ainsi que des organisations locales travaillant à l'échelle communautaire.

**Tableau 2 : Soutien direct (2021–2024)**

	2021	2022	2023	2024
<b>Pourcentage de financement direct</b>	2.9%	2.1%	10.6%	7.6%
<b>Pourcentage de financement direct de bailleurs de fonds privés</b>	3.8%	8.5%	27%	34%
<b>Pourcentage de financement direct de bailleurs de fonds bilatéraux</b>	1%	1%	4%	1.6%
<b>Nombre d'organisations de PA et de CL soutenues<sup>34</sup></b>	22	39	100	112

Remarque : les chiffres pour 2021 et 2022 sont basés sur les rapports désagrégés d'un petit groupe de membres du FTFG.

<sup>34</sup> Cela représente le nombre d'organisations de PA et de CL déclarées chaque année. Bien que le soutien ait clairement augmenté d'une année sur l'autre, le bond entre 2022 et 2023 semble anormalement important. Cela peut être expliqué par le fait qu'un plus grand nombre de bailleurs de fonds du FTFG ont commencé à déclarer des données désagrégées en 2023, fournissant ainsi plus de détails sur les organisations spécifiques bénéficiant d'un soutien..



Photo réalisée par Joel Redman / If Not Us Then Who

Comme dans les deux rapports précédents, le FTFG a tenté de calculer les différentes façons dont le financement parvient aux organisations de PA et de CL au-delà du cadre du « financement direct ». De nombreux bénéficiaires de financement ont établi des partenariats de confiance avec des organisations de PA et de CL, concevant ensemble des projets et des propositions, redistribuant des fonds et fournissant une expertise technique, ainsi que d'autres formes de soutien. Afin de quantifier ces financements, nous avons demandé aux bailleurs de fonds d'estimer la part de chaque subvention qui parvient aux PA et aux CL d'une manière qu'ils peuvent influencer ou contrôler. Tous les bailleurs de fonds n'ont pas été en mesure de le faire ; nous avons reçu des données pour un peu moins de la moitié du financement total de 2024<sup>35</sup>. En 2024, les bailleurs de fonds ont estimé qu'environ 33 % (83 millions de dollars) de ces fonds ont atteint ou impliqué étroitement les PA et les CL. Ces informations fournissent une image plus nuancée de l'impact de ces financements, au-delà de l'octroi direct de subventions<sup>36</sup>.

<sup>35</sup> Nous n'avons inclus que les données provenant des bailleurs de fonds qui ont fourni ces informations pour la majorité de leurs subventions. Lorsque ces bailleurs de fonds n'ont pas été en mesure de fournir une estimation pour un projet spécifique, celui-ci a été comptabilisé à 0 %.

<sup>36</sup> Il s'agit du financement qui parvient aux organisations de PA et de CL de manière indirecte et directe. Ces chiffres sont basés sur des estimations et doivent être considérés comme approximatifs.



Photo réalisée par Jaye Renold / If Not Us Then Who

## Discussion : partenaire de mise en œuvre et support direct

Les chiffres de 2024 montrent que le financement direct reste faible par rapport au total des flux, mais la tendance est positive par rapport au référentiel de 2021. Le recul observé en 2023 s'explique en grande partie par les variations des cycles de financements pluriannuels et par la prédominance des financements des bailleurs de fonds bilatéraux en 2024, qui sont plus souvent acheminés par l'intermédiaire d'agences multilatérales et de gouvernements. En revanche, les bailleurs de fonds philanthropiques ont augmenté la proportion des fonds qu'ils octroient directement aux organisations autochtones et aux communautés locales.

La diversité des catégories de distribution par les partenaires de mise en œuvre souligne le fait que les financements liés à l'Engagement de la COP 26 arrivent sur le terrain par des voies multiples. Les intermédiaires peuvent apporter des avantages évidents : ils permettent des engagements pluriannuels plus importants ; ils aident les PA et les CL à accéder aux fonds nationaux alignés aux stratégies nationales en matière de climat, de biodiversité et de réduction des émissions ; et ils fournissent une assurance fiduciaire qui satisfait aux exigences des bailleurs de fonds. Les fonds versés par l'intermédiaire d'agences multilatérales et de gouvernements peuvent également élargir la portée des programmes nationaux et des réformes politiques, et fournir des sources de financement aux organisations de peuples autochtones et de communautés locales par le biais de subventions secondaires et d'assistance technique. Ces voies ne sont pas parfaites : elles peuvent creuser le fossé séparant les bailleurs de fonds des communautés, allonger les délais, et affaiblir la redevabilité envers les détenteurs de droits, à moins que le système de gouvernance ne soit conçu en conséquence.

En parallèle, les fonds et les réseaux des peuples autochtones et des communautés locales permettent le développement de voies directes. L'augmentation du financement philanthropique direct est liée à des mécanismes adaptés à l'objectif visé (fonds territoriaux, regroupement de subventions redistribuées par les peuples autochtones, et plateformes à l'échelle régionale) qui fournissent des subventions plus modestes et flexibles ainsi qu'un soutien de base mieux adapté aux délais des communautés et facilitant la prise de décisions partagée. Ces mécanismes associent souvent les subventions au renforcement institutionnel (amélioration de la gouvernance, de la protection et des systèmes financiers), aspect essentiel à la capacité d'absorption et à l'admissibilité future à des flux publics plus importants.

Le financement direct ne reflète pas la situation dans son ensemble, et nous avons demandé aux bailleurs de fonds de l'Engagement de la COP 26 d'estimer le montant des fonds qui ont été versés aux organisations de peuples autochtones et de communautés locales d'une manière qu'ils pouvaient influencer et contrôler. Sur les financements de 2024 pour lesquels cette estimation a été fournie, environ un tiers répondait à ces critères. Cela suggère que les PA et les CL peuvent exercer un contrôle significatif sur le financement même s'ils ne reçoivent pas de subventions directes officielles. Les intermédiaires responsables qui intègrent le leadership de peuples autochtones dans la prise de décision, publient des critères transparents, et transmettent les ressources en temps opportun ont une valeur inestimable. Certains intermédiaires ont apporté des changements significatifs en créant des organes consultatifs incluant une majorité de représentants de peuples autochtones ou en fixant des objectifs explicites en matière de redistribution des subventions.

Les conclusions de 2024 renforcent l'idée que le choix entre le financement direct et le financement par des intermédiaires ne devrait pas être mutuellement exclusif. Les deux systèmes restent importants. Le principal défi consiste à faire en sorte que chaque canal (qu'il s'agisse d'une agence multilatérale, d'un programme gouvernemental, d'une ONG internationale ou d'un mécanisme de redistribution des fonds) renforce l'influence et le contrôle des peuples autochtones ainsi que des communautés locales. À long terme, la tâche est double : développer les fonds et les réseaux dirigés par les peuples autochtones ayant déjà fait leurs preuves et utilisant des modèles adaptés à leur objectif, et réformer les canaux intermédiaires afin qu'ils soient plus transparents et redéposables envers les détenteurs de droits. Ensemble, ces changements peuvent faire en sorte que le financement soit à la fois évolutif et contrôlé par les communautés, et que la prochaine phase de travail puisse être lancée sur des bases plus solides. Pour plus de détails, consultez l'étude de cas sur [les approches innovantes en matière de financement](#).

# Financement pour les femmes et les jeunes des PA et des CL

Si l'Engagement de la COP 26 reconnaît l'importance de financer les femmes et les jeunes et de les inclure dans les processus de prise de décisions, il ne fixe toutefois pas d'objectifs spécifiques à cet égard. Afin de mieux comprendre la façon dont les groupes historiquement exclus reçoivent des financements, le FTFG a commencé à faire le suivi de ces indicateurs dans son rapport 2023–2024.

En 2024, 14 % des financements (et 18 % des financements directs) avaient pour objectif principal le genre (contre 11 % en 2023), tandis que 52 % incluaient le genre comme objectif secondaire<sup>37</sup>. Cela indique que, même si relativement peu de subventions sont spécifiquement axées sur les droits et le leadership des femmes, les considérations liées au genre sont de plus en plus intégrées dans l'ensemble des projets.

En revanche, les jeunes restent beaucoup moins prioritaires<sup>38</sup>. Moins de 1 % du financement de 2024 (et environ 5 % du financement direct) a indiqué ce groupe comme leur cible première, tandis que 28 % le désignent comme leur objectif secondaire.

Ces tendances mettent en évidence à la fois des progrès et des lacunes. Un plus grand nombre de projets intègrent les considérations de genre, mais l'ampleur des financements qui y sont dédiés reste limitée, et l'inclusion des jeunes en est encore à ses débuts.



Photo réalisée par Jaye Renold / If Not Us Then Who

<sup>37</sup> Cette méthode de suivi de la prise en compte de la dimension du genre s'aligne sur le cadre de référence de l'OCDE, qui stipule : « Une activité d'aide peut viser l'égalité femmes-hommes comme objectif "principal" ou "significatif". [Le marqueur] "principal" (2) est attribué si l'égalité femmes-hommes constitue l'objectif principal du projet/programme et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Ce projet/programme n'aurait pas été entrepris en l'absence de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes. [Le marqueur] "significatif" (1) est attribué si l'égalité femmes-hommes est un objectif important et délibéré du projet/programme mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation. [Le marqueur "non orienté vers l'objectif" (0) est attribué si] le projet/programme a été examiné au regard du marqueur mais il n'a pas été constaté qu'il visait l'objectif de l'égalité femmes-hommes. »

<sup>38</sup> Comme mentionné précédemment, il n'existe pas de marqueur international pour la jeunesse ; ces pourcentages de ciblage reposent donc sur des estimations individuelles. La capacité à faire le suivi du ciblage de la jeunesse dans le cadre de projets de plus grande envergure peut donc se trouver limitée, en particulier dans le cas des bailleurs de fonds bilatéraux.

## Discussion : les femmes et les jeunes des PA et CL

Les données relatives aux femmes et aux jeunes mettent en évidence des progrès modestes ainsi que des lacunes structurelles. Par exemple, une étude de 2023 a révélé que seulement 2 % des financements climatiques mentionnent l'égalité des sexes comme priorité principale<sup>39</sup>. Les femmes et les jeunes sont souvent exclus des espaces décisionnels, notamment en matière de gouvernance foncière et de financement lié au climat. De plus, des obstacles juridiques et des opinions patriarcales empêchent les femmes de posséder ou d'hériter des terres, et les politiques de consultation et de consentement en matière d'utilisation des terres ne tiennent souvent pas compte de la question du genre<sup>40</sup>.

Les récentes conclusions de l'Initiative des droits et ressources et de l'Alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat (WiGSA, selon son acronyme en anglais) soulignent encore davantage ces lacunes. Le budget médian des organisations membres de la WiGSA pour 2024 était de seulement 338 000 dollars, les deux tiers d'entre elles ne pouvant fonctionner que six mois maximum sans recevoir de nouveaux financements<sup>41</sup>. Plus de la moitié ont déclaré ne bénéficier d'aucun soutien de base ou flexible, et 85 % d'entre elles dépendent de subventions à court terme d'une durée maximale de deux ans. Ces contraintes structurelles obligent de nombreuses organisations de femmes à dépendre du travail bénévole, ce qui renforce les schémas de travail non rémunéré et affaiblit la durabilité institutionnelle. Les injustices sont particulièrement flagrantes pour les organisations de femmes afrodescendantes, qui fonctionnent avec des budgets inférieurs à la moitié de leurs pairs autochtones, ce qui reflète un écosystème de bailleurs de fonds encore aveugle au racisme structurel. L'ensemble de ces conclusions met en évidence les défis persistants qui entravent la promotion du leadership des femmes et leur inclusion significative dans la prise de décisions. Un financement à plus long terme, ainsi que des approches intersectionnelles qui donnent la priorité aux besoins des organisations de femmes sont essentiels pour remédier à ces inégalités persistantes.

Une étude réalisée en 2024 auprès d'un sous-ensemble de membres du FTFG a révélé que la majorité d'entre eux disposent de projets, programmes ou stratégies sensibles au genre ou tenant compte du genre. Très peu de membres possèdent des stratégies transformatrices en matière de genre, axées sur le changement systémique. Ces données, ainsi que l'augmentation du nombre de projets liés à l'Engagement de la COP 26 qui indiquent le genre comme objectif principal ou secondaire, suggèrent que les bailleurs de fonds intègrent de manière plus régulière les considérations liées au genre. Toutefois, la part globale des financements consacrés au genre reste limitée, et très peu de projets sont axés sur le leadership des femmes et l'égalité des sexes. Les conclusions du rapport du FTFG et d'autres recherches récentes mettent en

39 Patel et al. (2023). *Gender, climate finance and inclusive low-carbon transitions*. IIED Issue Paper. <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/2023-09/21601IIED.pdf>

40 Consultez l'étude de cas sur les droits fonciers des femmes pour découvrir comment l'Engagement de la COP 26 soutient les efforts visant à surmonter ces obstacles.

41 L'Initiative des droits et ressources et Alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat (2025). Les financements internationaux parviennent-ils aux femmes autochtones, afrodescendantes et issues des communautés locales ? Expériences de l'Alliance des femmes du Sud pour la tenure et le climat (WiGSA). <https://rightsandresources.org/publication/wigsa-funding-report-2025/>

avant la nécessité de soutenir les efforts transformateurs qui s'attaquent aux obstacles structurels s'opposant aux droits des femmes et à leur participation égale à la prise de décisions.

La jeunesse demeure encore moins visible dans les projets pris en compte. Moins de 1 % des fonds de 2024 indiquaient la jeunesse comme leur cible première, et bien que plus d'un quart des projets déclarés la désignaient comme leur objectif secondaire, peu d'entre eux étaient spécifiquement créés pour soutenir le leadership des jeunes. L'opportunité ne semble donc pas être saisie. Les jeunes jouent un rôle primordial pour préserver les pratiques culturelles, faire progresser les connaissances intergénérationnelles et mobiliser des actions pour le climat et la biodiversité. Il est encourageant de constater que certains nouveaux fonds gérés par des peuples autochtones, tels que l'IPAS en Asie, ont intégré des comités directeurs spécifiques aux jeunes, montrant ainsi comment les réformes de gouvernance peuvent créer un espace favorable à un leadership jeune et fort au sein de mécanismes de financement plus larges.

Depuis 2022, le groupe de travail sur le genre du FTFG offre à ses membres une plateforme pour échanger leurs connaissances, développer un langage commun et s'engager auprès d'organisations de peuples autochtones et de femmes. Cet effort collectif a contribué à faire passer le genre d'un « thème transversal » à un domaine de responsabilité plus explicite, notamment dans la manière dont les bailleurs de fonds rendent compte du financement et surveillent les indicateurs sensibles au genre. Le groupe de travail fournit une base permettant d'établir un consensus sur ce qui définit le progrès ; tous les membres doivent cependant s'engager à ce que le financement reflète toute la diversité du leadership des peuples autochtones et des communautés.



Photo réalisée par Tim Lewis / If Not Us Then Who

# Conclusion

Le FTFG s'engage à faire preuve de transparence et de redevabilité. En 2026, nous publierons un autre rapport annuel couvrant la dernière année de financement de l'Engagement de la COP 26. Les résultats de cette année confirment que l'objectif de 1,7 milliard de dollars a été atteint avant la date prévue et que le soutien direct aux organisations de peuples autochtones et de communautés locales a augmenté par rapport au référentiel de 2021, même si des fluctuations d'une année à l'autre persistent.

Les données mettent toutefois également en évidence des défis persistants. Les incohérences dans les rapports des différents bailleurs de fonds, le recours à des intermédiaires qui peuvent diluer l'influence des peuples autochtones et des communautés locales, et le financement limité dédié aux femmes et aux jeunes restent des préoccupations urgentes. Les bailleurs de fonds s'efforcent de combler ces lacunes en soutenant des fonds gérés par des peuples autochtones, des initiatives ciblées en faveur de l'égalité femmes-hommes et l'amélioration de la qualité des rapports.

Les résultats illustrent les promesses de l'Engagement de la COP 26, mais aussi les défis omniprésents. Les réussites démontrent que les engagements collectifs des bailleurs de fonds peuvent mobiliser de nouvelles ressources importantes et changer les pratiques. Cependant, le contexte critique (menaces continues contre la vie, les droits et les terres des peuples autochtones et des communautés locales, diminution de l'aide étrangère, et pressions croissantes liées au climat et à la biodiversité) crée une urgence indéniable. Pour pérenniser et amplifier ces progrès, il est nécessaire de faire preuve d'une ambition renouvelée, d'une responsabilité renforcée et d'une meilleure harmonisation avec le leadership et les demandes des peuples autochtones et des communautés locales. Alors que l'Engagement de la COP 26 touche à sa fin, il est clair que des progrès significatifs ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire.



Photo réalisée par Jaye Renold / If Not Us Then Who



PARTIE 3

# Études de cas

---

Les membres de l'Engagement de la COP 26 sont fiers de partager une collection d'études de cas datant de 2024 qui mettent en avant les réussites et démontrent des progrès significatifs. Bien que l'impact ne puisse pas être attribué uniquement à l'Engagement de la COP 26, ces exemples montrent ce qu'il est possible de réaliser lorsque les membres agissent de manière intentionnelle et opèrent au sein d'un écosystème favorable. Plus précisément, ils démontrent comment l'Engagement de la COP 26 a contribué à catalyser et à renforcer de nouveaux mécanismes de financement, des réformes systémiques, la reconnaissance des droits des personnes afrodescendantes, les résultats en matière de conservation et le leadership des femmes et des jeunes. Dans leur ensemble, ces études de cas documentent une diversité de stratégies ainsi que les enseignements qui éclairent la voie vers la COP 30.

## Approches de financement innovatrices : développer un financement direct et adapté

L'Engagement de la COP 26 a suscité un changement significatif et soutenu de nouveaux mécanismes de financement conçus et menés par les peuples autochtones, les communautés locales et les peuples afrodescendants. Ces mécanismes audacieux créent des voies plus flexibles et plus rapides, redevables auprès des détenteurs de droits. Plusieurs initiatives, telles que l'Initiative pour le financement des droits fonciers et des modes de conservation communautaires (CLARIFI, selon son acronyme en anglais) et le Fonds de solidarité des peuples autochtones d'Asie (IPAS, selon son acronyme en anglais), démontrent que les bailleurs de fonds répondent aux demandes des communautés en matière d'accès direct. De plus, en investissant dans des institutions gouvernées par et pour les peuples autochtones et les communautés locales, les bailleurs de fonds contribuent à renforcer le leadership autodéterminé et à faire en sorte que les ressources parviennent aux personnes et aux endroits qui en ont le plus besoin.

Le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement d'Allemagne a décidé de soutenir l'Initiative CLARIFI dans le cadre de l'Engagement de la COP 26, dans le but d'améliorer l'accès direct au financement pour les peuples autochtones et les communautés locales. L'initiative CLARIFI mobilise des fonds publics et privés afin d'offrir des ressources flexibles directement aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux peuples afrodescendants. Grâce à ce soutien, l'initiative se concentre sur cinq domaines de priorité : renforcer les droits des femmes et des groupes vulnérables ; améliorer la participation à la



Photo réalisée par Joel Redman / If Not Us Then Who

protection de la biodiversité et des écosystèmes ; promouvoir les droits fonciers ; faciliter les discussions et la participation à la prise de décision ; et garantir un partage équitable des bénéfices.

À ce jour, le financement du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement d'Allemagne a soutenu 17 projets en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Au Costa Rica, par exemple, Nairi Awari de l'ADI a renforcé les capacités de groupes de femmes et de gardiens de la forêt dans cinq territoires autochtones, élargi le réseau autochtone Bribri Cabécar (RIBCA), et créé de nouveaux espaces pour la conservation des semences et la planification stratégique des femmes. Au Cameroun, le réseau REFACOF a renforcé son leadership continental en matière de droits fonciers des femmes sur les forêts. Au Népal, le centre CIPRED fait progresser la reconnaissance officielle des institutions coutumières et des systèmes fonciers des communautés autochtones dans les zones de conservation et les parcs nationaux.

En Asie, la fondation Good Energies et la Fondation Ford ont soutenu l'IPAS, un mécanisme autochtone qui renforce l'accès au financement et à une gouvernance autodéterminée. Lancé en 2023, le fonds est actif dans 13 pays d'Asie et renforce la solidarité entre les 300 millions d'individus autochtones du continent. En 2024, l'IPAS a octroyé 21 subventions dans six pays, pour un montant total de 125 000 dollars. Ces subventions ont été accordées à des organisations de peuples autochtones locales, à des initiatives régionales et nationales, ainsi qu'à des fonds de solidarité d'urgence pour les communautés confrontées à des catastrophes ou à des risques alors qu'elles défendaient leurs droits. Les bénéficiaires ont été sélectionnés par neuf comités directeurs nationaux et trois comités sectoriels représentant les jeunes, les femmes et les personnes autochtones en situation de handicap. En plus d'octroyer des subventions, l'IPAS a mené la première grande enquête régionale de référence sur les réalités opérationnelles et la situation financière des organisations autochtones, passant en revue 433 organisations dans 12 pays. Les résultats ont révélé des lacunes importantes : 45 % de ces organisations n'avaient pas de personnel rémunéré, mais dépendaient exclusivement du travail bénévole, et près de 80 % d'entre eux ont déclaré que leur financement actuel était « insuffisant » ou « très insuffisant », ce qui signifiait qu'elles ne pouvaient pas répondre à leurs

priorités et besoins les plus importants. Collectivement, les organisations ont estimé à plus de 43 millions de dollars par an les besoins non satisfaits pour garantir les droits, renforcer la gouvernance, autonomiser les femmes, les jeunes ainsi que les personnes en situation de handicap, et poursuivre les actions pour la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Ces résultats corroborent ceux des rapports annuels du FTFG, qui soulignent régulièrement que la région Asie-Pacifique continue de recevoir des niveaux de financement disproportionnellement faibles, alors qu'elle abrite les deux tiers des peuples autochtones du monde. De nouveaux mécanismes de financement tels que l'IPAS et le Fonds Nusantara sont essentiels pour combler cet écart considérable.

Les bailleurs de fonds peuvent contribuer à rendre l'écosystème de financement plus durable et plus efficace en investissant dans le renforcement institutionnel et l'apprentissage entre pairs. La Fondation Ford a soutenu un ensemble de ressources sur mesure pour les fonds des peuples autochtones et des communautés locales émergentes. Ce programme améliore la gouvernance, la redevabilité, l'apprentissage et les systèmes financiers, garantissant ainsi que les nouveaux mécanismes tels que l'IPAS ont la capacité et la résilience nécessaires pour gérer des ressources croissantes. Ce cadre financier et organisationnel est essentiel pour créer un écosystème de fonds florissant, capable de fournir des ressources de manière efficace et durable.

Comme le montrent ces exemples, l'Engagement de la COP 26 n'a pas seulement mobilisé de nouveaux engagements financiers, mais a également remodelé les mouvements de ressources. Des mécanismes tels que l'Initiative CLARIFI et l'IPAS prouvent qu'un financement direct et adapté à l'objectif visé est à la fois positif et efficace, tandis que les investissements des bailleurs de fonds dans le renforcement des institutions contribuent à garantir leur durabilité. Le défi actuel consiste à étendre ces approches, à les intégrer dans des systèmes de financement plus larges et à faire en sorte que les communautés aient une influence et un contrôle durables sur les ressources destinées à soutenir leur rôle de gardien. Ce faisant, l'Engagement de la COP 26 pourra laisser en héritage un financement plus équitable et plus responsable, qui perdurera bien au-delà de sa durée de cinq ans.



Photo réalisée par Jaye Renold / If Not Us Then Who

# Réforme de la tenure : associer le soutien direct aux politiques et partenariats

L'Engagement de la COP 26 appelle à accroître le soutien offert aux peuples autochtones et aux communautés locales qui s'efforcent de protéger et gérer leurs territoires, ainsi que d'obtenir la reconnaissance de leurs droits fonciers. Cependant, il souligne également que ces efforts **n'auront pas d'impact s'ils ne sont pas accompagnés de réformes plus larges faisant progresser la sécurité de la tenure**. Pour ce faire, certains bailleurs de fonds soutiennent les efforts visant à faire progresser les lois, politiques et systèmes fonciers et forestiers nationaux et locaux, notamment par le biais de partenariats avec les gouvernements des pays de forêts tropicales. Le *Forest and Climate Leaders Partnership* [Partenariat des leaders pour les forêts et le climat] (FCLP, selon son acronyme en anglais) facilite cette collaboration. Ces initiatives de réforme foncière aident à faire progresser les droits de tenure des PA et des CL dans de nouveaux cadres politiques, et garantissent que les PA et les CL sont consultés au fur et à mesure du développement des réformes. Plusieurs réformes politiques nationales clés ont considérablement fait progresser la reconnaissance des droits fonciers. Il est notamment possible de citer une loi de 2022 sur les droits des peuples autochtones en RDC, et la création d'entités territoriales autochtones (ETA) dans l'Amazonie colombienne.

Le Royaume-Uni est un bailleur de fonds du FTFG qui soutient le travail de réforme foncière en utilisant plusieurs points d'entrée complémentaires. En plus de fournir un soutien direct aux organisations de PA et de CL, le Royaume-Uni s'efforce de catalyser le changement systémique au niveau national à travers la programmation et le travail politique. En 2024, par exemple, le Royaume-Uni a lancé le Land Facility, un nouveau programme mondial en partenariat avec divers gouvernements, visant à accélérer le renforcement des systèmes et processus de gouvernance foncière, ainsi qu'à accroître la reconnaissance formelle et la protection des droits fonciers.

Le programme Land Facility a récemment achevé un projet dans la région du bassin du Congo et explore maintenant des partenariats de collaboration avec les gouvernements de pays possédant des forêts, tels que le Brésil, l'Indonésie, la Zambie et la Colombie, pour élaborer et mettre en œuvre une réforme progressive de la gouvernance foncière. Parmi les activités potentielles prévues, axées sur l'amélioration de la sécurité foncière pour les PA et les CL, il est possible de citer l'amélioration de la qualité des systèmes cadastraux pour cartographier et enregistrer les territoires, ainsi que l'amélioration de l'inclusion des PA et des CL dans les processus de réforme nationaux, y compris les femmes et autres personnes historiquement exclues des espaces de prise de décisions. Le Royaume-Uni coordonne et collabore avec des organisations partenaires nationales et locales pour veiller à ce que les réformes qu'elles soutiennent mettent en avant les activités et les demandes des organisations de PA et de CL.

# Soutenir le programme de justice climatique des peuples afrodescendants

Près d'une personne sur quatre en Amérique latine s'identifie comme personne afrodescendante. De nombreuses communautés afrodescendantes de la région, des Quilombolas du Brésil aux afrodescendants mexicains, ont un fort héritage de gestion des forêts et des terres. Pourtant, ils continuent de faire face à un racisme systémique qui a longtemps rendu invisibles leur culture, leurs traditions et leurs connaissances collectives, toutes vitales pour la conservation de la biodiversité et l'atténuation des changements climatiques. Les rôles traditionnels de gardien des terres, ainsi que la connexion profonde avec la nature, permettent de maintenir les taux de déforestation dans les territoires afrodescendants jusqu'à 55 % plus bas que dans d'autres sites voisins, selon une [recherche](#) publiée en 2025. De nombreuses terres afrodescendantes font également partie des 5 % les plus riches en biodiversité mondiale.

Malgré la présence historique des communautés afrodescendantes sur plus de 32,7 millions d'hectares de terres, seulement environ 24 % de leurs territoires collectifs ont été officiellement reconnus. Inspirées par la loi colombienne révolutionnaire no 70 adoptée en 1993, plusieurs lois régionales ont permis de créer des voies légales pour l'attribution collective de titres fonciers, mais le processus est lent et l'application peut être incohérente. Sans sécurité foncière, les communautés sont confrontées à des menaces croissantes de déplacement et de violence dues à l'exploitation minière, à la déforestation illégale et à d'autres industries extractives qui fonctionnent sans leur consentement. Au Brésil, 40 % des territoires Quilombolas sont situés dans la zone d'impact des projets de transition énergétique, liés notamment aux fermes énergétiques et l'augmentation de l'exploitation minière pour les minéraux énergétiques renouvelables. Lorsque les communautés Quilombola défendent leurs territoires, les résultats sont souvent mortels : un nombre disproportionné de défenseurs de la terre et de l'environnement [tués](#) en 2023 étaient des afrodescendants.

La Fondation Ford soutient de multiples organisations œuvrant à améliorer la protection des droits collectifs sur les terres ainsi que celle des communautés afrodescendantes d'Amérique Latine. Leurs actions impliquent :

- un soutien direct aux organisations d'afrodescendants et de Quilombolas s'efforçant de protéger leurs territoires. Les partenaires incluent l'organisation Malungu au Brésil, l'association ASOM en Colombie et l'organisation OFRANEH au Honduras ;
- des subventions pour des activités juridiques et de communication mises en œuvre par des organisations comme Movilizatorio, et une offre de soutien aux communicateurs Quilombolas pour développer une station de radio web nationale autochtone et Quilombola sur la justice climatique ;
- l'amélioration du droit des afrodescendants à la consultation au sujet des droits fonciers, de l'exploitation minière et des transitions énergétiques, grâce aux protocoles de consultation d'observatoires communautaires ;
- la cartographie de l'impact des projets énergétiques sur les territoires autochtones et Quilombolas à travers le travail hébergé au World Resources Institute [Institut des ressources mondiales] et à l'université fédérale de Recôncavo da Bahia.



Photo réalisée par Joel Redman / If Not Us Then Who

Jusqu'à récemment, les contributions significatives des peuples afrodescendants à l'atténuation des changements climatiques et à la conservation de la biodiversité n'étaient pas reconnues internationalement. Cette situation a commencé à changer après que les communautés territoriales afrodescendantes et Quilombolas ont passé des décennies à s'engager dans l'organisation, la recherche et le plaidoyer collectifs. Lors de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité de 2024 (COP 16) à Cali, en Colombie, les dirigeants mondiaux ont annoncé des étapes importantes. Les peuples afrodescendants ont reçu une reconnaissance officielle pour leurs contributions essentielles à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Une entente historique, s'engageant à établir un organisme pour inclure les peuples autochtones, les personnes afrodescendantes et les communautés locales dans les décisions stratégiques sur la protection de la biodiversité, a également été annoncée.

Cette reconnaissance, attendue depuis longtemps, est en grande partie due à des organisations bénéficiaires de subventions Ford, telles que l'organisation PCN en Colombie et la coordination nationale CONAQ au Brésil, ainsi qu'à des organisations de 16 pays formant la *International Coalition of Territories and Afro-descendant peoples in Latin America and the Caribbean* [Coalition internationale des territoires et des peuples afrodescendants en Amérique latine et dans les Caraïbes] (CITAFRO, selon son acronyme en anglais). En plus de veiller à ce que leurs contributions à la justice climatique soient reconnues, la coalition CITAFRO plaide pour que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes incluent la protection territoriale des communautés afrodescendantes dans leurs Contributions déterminées au niveau national. L'inclusion de cette dimension dans les plans d'action officiels pour le climat aiderait à faire en sorte que les communautés soient placées au centre des conversations cruciales sur le climat.

Ces étapes sont importantes, mais il y a beaucoup plus à faire. Le terme « peuples afrodescendants » n'étant pas formellement inclus dans les cadres internationaux de l'ONU, les efforts communautaires pour accéder à la finance climat et aux protections juridiques internationales sont limités. Les communautés se tournent maintenant vers la conférence de l'ONU sur les changements climatiques (COP 30) prévue en novembre 2025, qui aura lieu pour la première fois en Amazonie, afin d'accroître leur visibilité et d'obtenir un soutien encore plus grand.

# Faire progresser les droits fonciers des femmes

Les femmes représentent plus de la moitié des 2,5 milliards de personnes qui dépendent des terres communes pour leur subsistance. Malgré leur rôle central dans le maintien des économies basées sur la terre et le bien-être de la communauté, seulement un propriétaire sur cinq est une femme. Les femmes sont également confrontées à des menaces disproportionnées contre leurs droits fonciers, entre systèmes juridiques discriminatoires, exclusion de la gouvernance, et vulnérabilité à la dépossession des terres.

Le Fonds Wellspring Philanthropic soutient la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC, selon son acronyme en anglais) depuis 2012. L'ILC, une alliance mondiale de 303 organisations de société civile et intergouvernementales, représente 70 millions de personnes dans cinq régions du monde. Depuis sa création il y a trois décennies, elle a promu une gouvernance des terres collectives centrée sur les personnes. Cette stratégie garantit que ceux qui dépendent de la terre (agriculteurs, éleveurs, habitants des forêts, pêcheurs et autres populations locales) sont au cœur du processus de prise de décisions lié à la terre. L'ILC travaille également à promouvoir la participation effective des populations historiquement exclues, notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés afrodescendantes.

L'un des engagements stratégiques de l'ILC est de promouvoir l'égalité d'accès aux droits fonciers pour les femmes et de garantir la justice de genre dans la gouvernance foncière et forestière. Pour opérationnaliser cet engagement, l'ILC déploie une stratégie à plusieurs volets. Celle-ci comprend le renforcement des organisations locales de femmes dans 22 pays, la création d'un fonds local pour les droits fonciers des femmes afin de soutenir les initiatives locales, la promotion de la réforme politique et de la responsabilité juridique pour garantir les droits fonciers des femmes, l'amélioration des outils et des ressources pour le développement du leadership et le plaidoyer communautaire, la collecte de données désagrégées par sexe pour exposer les disparités en matière de propriété foncière, et le lancement de campagnes mondiales de sensibilisation et d'action comme l'initiative Stand for Her Land.

En 2024 seulement, le travail de l'ILC sur la justice de genre a soutenu 27 organisations dirigées par des femmes, représentant 370 480 personnes dans 21 pays. Des membres de l'ILC dans 35 pays ont intégré l'égalité des sexes dans les cadres de gouvernance foncière, influençant la politique et l'allocation des ressources par le biais de coalitions foncières nationales. Ce plaidoyer a également conduit à plusieurs victoires politiques et juridiques concrètes au niveau national. En Ouganda, des membres de l'ILC ont aidé les femmes à obtenir des titres fonciers dans les systèmes coutumiers. En Colombie, les femmes afrodescendantes ont obtenu la reconnaissance officielle de leurs droits fonciers collectifs grâce au plaidoyer soutenu par l'ILC. Finalement, au Kenya, la plateforme régionale de l'ILC a facilité des réformes juridiques qui ont élargi les droits d'héritage des femmes. Ces succès soulignent le fait que des efforts soutenus pour **garantir les droits fonciers des femmes et leur participation égale à la gouvernance foncière et forestière peuvent produire des résultats significatifs et créer des économies fondées sur la terre plus justes et durables.**

# Concessions forestières des communautés locales : un modèle pour les droits des communautés et la gestion forestière en RDC

En République démocratique du Congo, les peuples autochtones et les communautés locales bénéficient des concessions forestières des communautés locales (CFCL). Ces zones boisées détenues et gérées collectivement garantissent les droits fonciers locaux pour les villages et les communautés, et génèrent des résultats de conservation clairs. L'agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad) travaille avec plusieurs partenaires, notamment la Fondation Rainforest de la Norvège (RFN, selon son acronyme en anglais), la Rainforest Foundation UK (RFUK, selon son acronyme en anglais), la Wildlife Conservation Society et Caritas, entre autres, pour établir et mettre en œuvre des CFCL. Cette collaboration soutient des initiatives visant à cartographier les paysages, à promouvoir les applications des droits territoriaux ainsi qu'à collaborer avec les communautés locales et les peuples autochtones pour élaborer des plans de durabilité.

De 2021 à 2024, le soutien de la RFUK a aidé à établir neuf nouvelles CFCL, qui ont conservé 1 270 km<sup>2</sup> de forêt à haute valeur biologique. Le projet a atteint près de 28 000 personnes vivant dans des forêts communautaires. La RFUK a également servi comme organisateur. En 2024, l'organisation a coordonné des réunions provinciales, qui ont soutenu les politiques gouvernementales sur les CFCL en établissant un consensus et en promouvant des exemples de réussites parmi les parties prenantes locales, provinciales et nationales. La RFN a également travaillé à formaliser les CFCL et a mené des travaux préparatoires avec 148 nouvelles communautés pour faire avancer ce processus.

En plus de faciliter l'établissement des CFCL, les partenaires de la Norad ont également promu une gestion durable des forêts et des terres par les communautés. En 2024, la RFUK a formé 1 300 personnes à la gestion durable des ressources, y compris aux techniques d'agroforesterie. De même, en 2024, Caritas a soutenu ses partenaires pour améliorer les droits et les moyens de subsistance des PA et des CL dans la province du Sud-Kivu. Malgré une situation sécuritaire instable, Caritas a formé 375 agriculteurs à l'agroforesterie ainsi qu'à la création et à l'entretien de pépinières pour le reboisement. Des cultures lucratives (palmiers à huile, avocatiers et cafériers) ont été développées, et trois pépinières ont été établies.

Norad et ses partenaires ont aidé à **protéger les droits fonciers formels des communautés en RDC, et ont soutenu la gestion et l'utilisation durables des forêts, générant ainsi des avantages clairs en matière de conservation, soutenant les droits des communautés et améliorant les moyens de subsistance.**

A photograph of a woman in a pink shirt and orange headscarf weaving on a loom. She is sitting on the ground in a dirt yard. In the background, there are traditional houses with thick thatched roofs. The scene is set in a rural, possibly African, environment.

ANNEXE 1

# Méthodologie

---

**Chaque signataire de l'Engagement de la COP 26 a fourni une liste de financements liés à celui-ci et relatifs à l'année civile 2024, qui ont été compilés et codés dans un format commun<sup>42</sup>. Les bailleurs de fonds ont calculé le financement des subventions en utilisant leurs propres systèmes de reportage et, si possible, ont fourni des données désagrégées par zone géographique, domaines thématiques principaux et secondaires, et mécanismes de financement<sup>43</sup>.**

Lorsque le financement d'un projet ou d'une subvention spécifique n'était pas entièrement conforme à l'Engagement de la COP 26, les bailleurs de fonds ont estimé le pourcentage pertinent. Les bailleurs de fonds ont déclaré leurs contributions dans leur propre devise et les ont converties en dollars américains (USD), en utilisant le taux de conversion annuel moyen de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Tous les montants inclus dans le rapport sont en dollars américains (USD), sauf indication contraire.

Le financement direct et la redevabilité des intermédiaires sont au centre de nos conversations et de nos rapports. Nous savons avec certitude que le financement direct est limité, mais il n'existe pas d'accord clair sur la limite entre « direct » et « indirect » ; quantifier le financement direct nécessite une interprétation subjective de la part des bailleurs de fonds ainsi que des PA et des CL. Pour estimer au mieux un chiffre de financement direct, nous avons utilisé un indicateur de financement direct et des indicateurs supplémentaires permettant de suivre l'utilisation des financements liés à l'Engagement de la COP 26. Nous avons identifié le nombre d'organisations de PA et de CL recevant un financement dans le cadre de l'Engagement de la COP 26 et le montant du financement qui finit par atteindre les organisations de PA et de CL, y compris par l'intermédiaire de partenaires et d'intermédiaires de confiance, d'une manière qu'elles peuvent influencer et contrôler. L'ensemble de ces chiffres donne une image plus claire du paysage financier.



Photo réalisée par Kynan Tegar / If Not Us Then Who

<sup>42</sup> Les soumissions comprenaient également des financements dans le cadre de l'Engagement de la COP 26 pour la période 2021-2023 qui n'avaient pas été précédemment déclarés, ainsi qu'un petit nombre d'ajustements ayant été effectués sur des subventions précédentes.

<sup>43</sup> Tous les signataires ne sont pas en mesure de déclarer l'avancement de leur financement avec ce niveau de précision. Les politiques des bailleurs de fonds varient : certains signataires déclarent un seul montant de financement ou des chiffres relatifs au programme plutôt qu'aux subventions individuelles..

**ENCADRÉ 4**

## Définitions clés

Les définitions suivantes vont avec le modèle de rapport annuel des données du FTFG.

### Pourcentage de fonds liés à l'Engagement de la COP 26 :

Part du montant total de la subvention ou du projet qui répond aux critères de l'Engagement de la COP 26. Tout financement destiné à soutenir la promotion des droits fonciers et rôle de gardien des forêts des peuples autochtones et des communautés locales dans les pays éligibles à l'APD.

### Soutien direct :

Financement conforme à l'Accord de Paris pour le suivi des fonds et transféré directement des bailleurs de fonds vers :

- les institutions représentant les peuples autochtones ;
- des institutions ou mécanismes de financement créés par les peuples autochtones pour faire valoir leurs droits ;
- des sponsors fiscaux ou institutions que les peuples autochtones ont sélectionnés pour recevoir des fonds en leur nom.

### Institutions représentant les peuples autochtones :

Comme définies dans l'Accord de Paris pour le suivi des fonds, il s'agit d'« institutions ayant pour mandat de représenter une ou plusieurs communautés ou peuples autochtones à travers un processus mené par elles-mêmes ». (Voir UNDRIP [Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones], article 18)

### Pourcentage atteignant les PA et les CL d'une manière qu'ils peuvent influencer et contrôler :

Pourcentage du financement conforme à l'Engagement de la COP 26 et atteignant les PA et les CL, indirectement ou directement, d'une manière qu'ils peuvent influencer et contrôler. Cela comprend à la fois le financement direct d'une organisation de PA ou de CL et le financement indirect par le biais de redistribution de fonds et de partenariats étroits qui confèrent aux PA et aux CL un rôle important dans la conception du projet.

### Type de partenaire de mise en œuvre principal :

Il s'agit de l'organisation qui détient l'accord de financement avec le bailleur de fonds. Les catégories sont les suivantes :

1. Organisation, réseau, ou fonds de PA et CL (soutien direct)
2. ONG internationale
3. ONG nationale
4. Mécanisme ou fonds de redistribution international ou régional
5. Agence ou fonds multilatéral
6. Gouvernement
7. Prestataire

Remarque concernant le sponsor fiscal : Lorsque les peuples autochtones sélectionnent un sponsor fiscal pour recevoir des fonds en leur nom, cela est considéré comme un soutien direct. Le bénéficiaire prévu/l'organisation sponsorisé doit être sélectionné comme partenaire de mise en œuvre.

## ENCADRÉ 4 (cont.)

### Ciblage du genre et de la jeunesse :

Les objectifs de genre suivent le marqueur politique de l'OCDE : « Une activité d'aide peut viser l'égalité femmes-hommes comme objectif "principal" ou "significatif". [Le marqueur] "principal" (2) est attribué si l'égalité femmes-hommes constitue l'objectif principal du projet/programme et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Ce projet/programme n'aurait pas été entrepris en l'absence de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes. [Le marqueur] "significatif" (1) est attribué si l'égalité femmes-hommes est un objectif important et délibéré du projet/programme, mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation. [Le marqueur "non orienté vers l'objectif" (0) est attribué si] le projet/programme a été examiné au regard du marqueur, mais il n'a pas été constaté qu'il visait l'objectif de l'égalité femmes-hommes. » Il n'existe pas de marqueur politique spécifique aux jeunes, mais nous utilisons la même structure pour évaluer le ciblage de la jeunesse et demandons aux organisations d'évaluer leurs propres activités.

En raison de son étroite convergence avec d'autres initiatives, le rapport sur l'Engagement de la COP 26 peut empiéter sur des fonds provenant d'autres engagements. La première redondance provient des liens entre l'engagement des PA et des CL en faveur du régime foncier forestier et l'engagement mondial en faveur du financement forestier (GFFP) et l'engagement du bassin du Congo (CBP), qui sont les deux autres engagements de Glasgow. Ces engagements ont plusieurs signataires en commun et reconnaissent tous que les PA et les CL jouent un rôle essentiel dans la protection et la gestion des forêts. Lorsqu'un financement promis par des bailleurs de fonds dans le cadre du GFFP ou de la CBP contribue également aux objectifs de l'Engagement de la COP 26 des PA et des CL, il peut être déclaré dans le cadre de multiples engagements. Étant donné que le GFFP, la CBP et l'Engagement de la COP 26 des PA et des CL ont des délais de rapports annuels différents pour 2024, les montants des chevauchements ne sont pas encore disponibles. Ils seront détaillés dans les prochains rapports du GFFP et de la CBP. Un deuxième risque de « double comptage » peut se produire, car plusieurs signataires de l'Engagement de la COP 26 agissent en tant qu'intermédiaires qui reçoivent des fonds d'autres signataires de ce même engagement<sup>44</sup>. Nous avons vérifié que chaque bailleur de fonds ayant reçu des fonds d'un autre membre du FTFG a exclu ce financement de son rapport de 2024.

<sup>44</sup> Les signataires de l'Engagement de la COP 26 sont les principaux bailleurs de fonds ; quatre membres du *Protecting Our Planet Challenge* [défi Protéger notre planète], qui ont signé l'Engagement en tant que groupe, font exception à cette règle.